

# Le Sahel

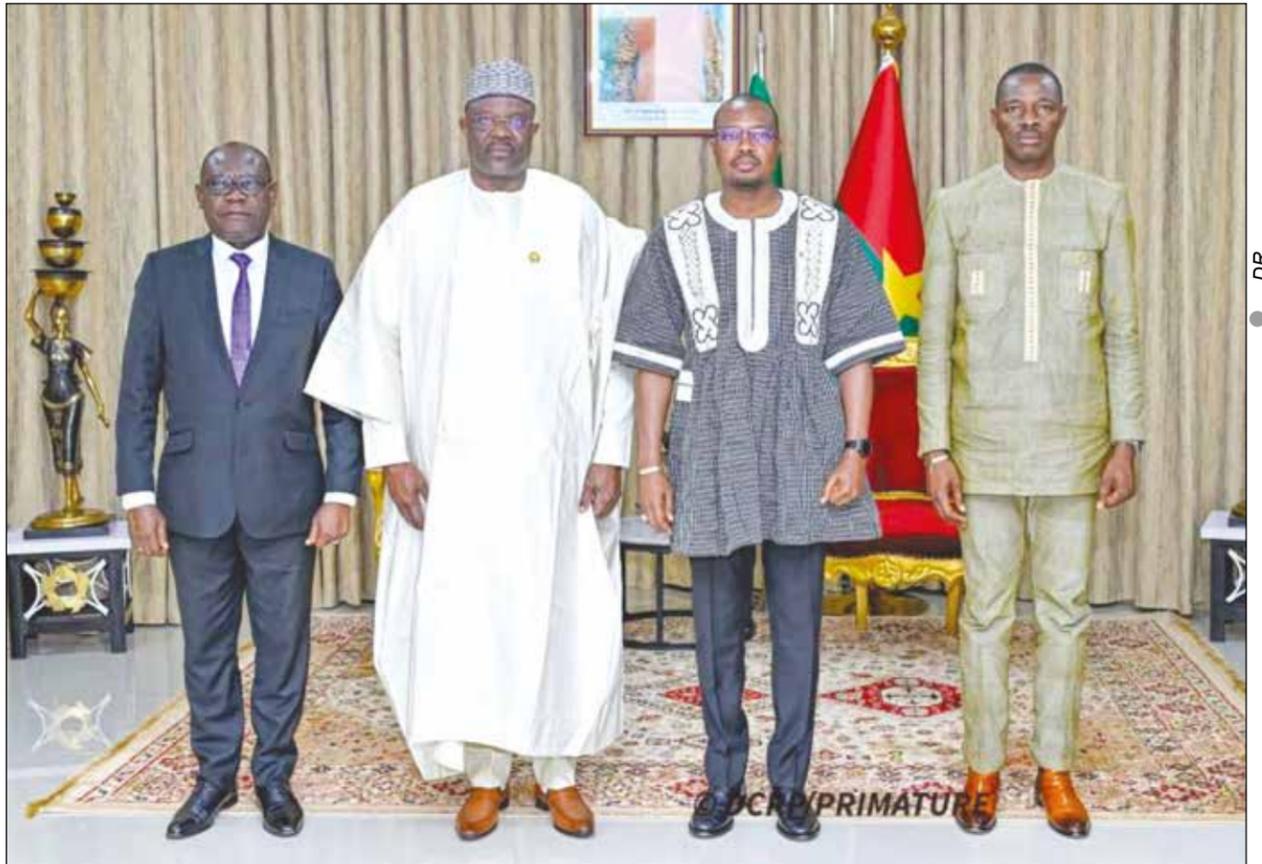


[www.lesahel.org](http://www.lesahel.org)

Quotidien Nigérien d'information N°10.980 du Mercredi 27 Août 2025 - 51<sup>e</sup> Année - Prix : 250 FCFA

## Coopération régionale

### 3<sup>e</sup> réunion statutaire du Conseil des ministres en charge des aires protégées du Complexe W-Arly-Pendjari (WAP) à Ouagadougou au Burkina Faso



**L**e ministre de l'Environnement, de l'Hydraulique et de l'Assainissement, le Colonel MAIZAMA Abdoulaye, a séjourné à Ouagadougou, au Burkina Faso, du 25 au 26 août 2025, dans le cadre de la 3<sup>e</sup> réunion statutaire du Conseil des ministres en charge des aires protégées du Complexe W-Arly-Pendjari (WAP) qui regroupe le Burkina Faso, le Bénin et le Niger. Au terme

de la réunion, la présidence du Conseil des ministres du complexe WAP est assurée par le ministre Burkinabè de l'Environnement, M. Roger Barro, qui succède au béninois José Tonato. En marge de cette réunion statutaire, les ministres en charge de l'Environnement ont été reçus par le Premier ministre du Faso, M. Rimalba Jean Emmanuel Ouédraogo.

P. 3

### Visite d'une délégation de l'Association des Épouses des Forces Armées du Burkina au Niger

P. 3

S'imprégner et s'inspirer du modèle des activités de la coordination des Épouses des FDS du Niger



Issa Moussa / ONEP

### Allaitement maternel exclusif

Une méthode aux multiples avantages pour les mères et pour la croissance et le système immunitaire de l'enfant

P. 9

### Djama Hassane

Une expression vivante de la résilience malgré le handicap

P. 5

### Tribune

Analyse des textes régissant la commande publique au Niger et leur impact sur la performance économique

P. 8

Atelier d'évaluation à mi-parcours du plan stratégique 2022-2026 du FISAN

## Faire le point de la mise en œuvre des activités et des difficultés rencontrées

Le Secrétaire Général de la Présidence de la République, M. Salou Mossi, a présidé, le mardi 26 août 2025, la cérémonie d'ouverture de l'atelier de validation de l'étude à mi-parcours du Plan Stratégique de Développement (PSD) 2022-2026 du Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (FISAN). L'objectif de cet atelier est d'aboutir à un document de référence, issu d'un consensus qui permettra d'accélérer la mise en œuvre de la deuxième moitié du PSD.

Pour le Secrétaire Général de la Présidence de la République, la validation de cette étude est l'occasion de consolider les acquis, de corriger les faiblesses et d'adapter la stratégie aux réalités du terrain car, poursuit-il, la sécurité alimentaire et nutritionnelle n'est pas qu'un simple objectif de développement pour le Niger. « C'est une priorité nationale absolue, au cœur même du Programme de Résilience pour la Sauvegarde de la Patrie, affirmée dans la vision du Chef

de l'État, en son axe 3. Le Président de la République en a fait le fondement d'une société plus juste, plus résiliente et plus prospère », a-t-il souligné. M. Salou Mossi a, en outre, ajouté, que l'étude à mi-parcours est une étape essentielle pour évaluer la pertinence des actions et garantir que les ressources allouées produisent l'impact souhaité sur le terrain, en ces temps où le Niger est confronté à des défis complexes dont les effets du changement climatique, les crises

sécuritaires et les dynamiques démographiques. « Face à ces défis, le FISAN se doit d'être agile, efficace et efficient. Le Président de la République attache une importance particulière à la coordination des efforts et à la mutualisation des ressources. Il est impératif que nous travaillions main dans la main pour éviter la dispersion et maximiser l'impact de chaque franc investi », a-t-il précisé. Pour sa part, le Directeur Général du FISAN, M. Moussa Modi, a rappelé que le Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle est un établissement public créé pour contribuer à faire face au défi de financement des activités agro-pastorales et halieutiques au Niger. L'organe a ainsi pour mission de promouvoir l'investissement public et privé dans le domaine de la sécurité alimentaire et



Lors de l'ouverture de l'atelier

Seyni Moussa / ONEP

nutritionnelle et du développement agricole durable à travers des instruments financiers adaptés. « Cet investissement doit permettre une meilleure exploitation du potentiel agricole national et contribuer ainsi à l'amélioration des revenus agricoles. Depuis le lancement de notre Plan Stratégique de Développement en 2022, nous avons réalisé des progrès

significatifs, mais nous devons aussi reconnaître que les défis persistent. Ensemble, nous pouvons bâtir un avenir dans lequel chaque Nigérien aura accès à une alimentation suffisante et de qualité et à un emploi décent avec un pouvoir d'achat renforcé », a-t-il indiqué.

● Hamissou Yahaya

Réunion du Comité de Pilotage du Programme Justice et Stabilité au Sahel (JASS)

## Pour un accès équitable et inclusif aux terres, à la gouvernance des ressources naturelles et à la justice

Mercy Corps a tenu, le mardi 26 août 2025, une réunion du comité global de pilotage du Programme Justice et Stabilité au Sahel (JASS) à Niamey. Cette rencontre a réuni les responsables de l'organisation ainsi que plusieurs partenaires stratégiques autour d'un objectif principal en vue d'améliorer l'accès équitable et inclusif en matière de terre, de gouvernance des ressources naturelles et de justice. Ce programme est soutenu par le Royaume-Uni à travers un financement de plus de quatre (4) milliards de Francs CFA pour sa mise en œuvre au Mali et au Niger et reflète un élément important de l'engagement constant de ce pays en faveur de la paix, la stabilité et le développement durable dans le Sahel.



Au cours de la cérémonie tenue à Niamey

Abdoulkarim Abdoulaye / ONEP

Le Secrétaire général du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, M. Bachir Ousseini, a déclaré que le programme Justice et Stabilité au Sahel (JASS), financé par le FCDO du Royaume-Uni, est mis en œuvre par Mercy Corps et ses partenaires locaux, notamment le Cercle de Réflexion et d'Action pour un Développement Local Innovant (Cercle Dev) au Niger et l'Association Malienne d'Eveil Développement Durable (AMEDD) au Mali. « Le programme JASS cadre parfaitement avec les orientations des plus hautes autorités du Niger.

Ce programme démontre, à travers ses premiers résultats au Niger, que des solutions localisées, inclusives et durables sont possibles et réalisables pour répondre aux défis complexes auxquels fait face le Sahel. À titre d'exemple, plus de 1 200 hectares de terres ont été sécurisés au profit des communautés locales », a-t-il dit. Bachir Ousseini a indiqué que le présent Comité de pilotage donne l'opportunité de visiter le chemin parcouru depuis le début du programme au Niger en juin 2023, d'examiner les défis et de construire des collaborations

plus robustes. Quant au Directeur Régional de Mercy Corps, M. Melaku Yirga, il a expliqué que l'accent est actuellement mis sur la consolidation et le maintien des réalisations du JASS au-delà de mars 2026. « Je tiens à exprimer ma sincère gratitude pour le soutien du gouvernement nigérien à tous les niveaux pour faire de cette initiative une réalité », a-t-il déclaré. M. Melaku Yirga a notamment relevé le soutien opérationnel et technique crucial reçu dans le cadre de cette initiative, y compris le fort engagement des services techniques du gouvernement, des

autorités locales et des chefs traditionnels dans les activités du programme. Il a enfin réitéré l'engagement de Mercy Corps à travailler main dans la main avec les autorités nationales et les partenaires humanitaires et de développement pour répondre aux besoins urgents des communautés. Pour l'Ambassadrice du Royaume-Uni au Niger, S.E. Mme Catherine Inglehearn, le JASS est bien plus qu'un programme, c'est une vision partagée d'un Sahel résilient, où les communautés locales sont au cœur des solutions, les femmes et les jeunes sont des acteurs

du changement et les conflits trouvent des réponses durables grâce à une gouvernance inclusive et une gestion équitable des ressources. « Nous sommes particulièrement enthousiastes à l'idée d'échanger sur les voies de pérennisation avec les parties prenantes clés réunies autour de cette table, notamment les services centraux, les acteurs venus du terrain et les partenaires au développement. Le Royaume-Uni croit fermement en la force des coalitions locales. C'est pourquoi, nous encourageons les synergies entre les acteurs du développement, les institutions publiques et les communautés. Ensemble, nous pouvons bâtir des solutions durables adaptées aux réalités du terrain », a-t-elle mentionné. Par le biais du Fonds Régional pour le Sahel et le programme WISER, poursuit Mme Catherine Inglehearn, le Royaume Uni soutient les communautés les plus vulnérables à renforcer leur résilience aux chocs climatiques et à avoir accès à des alertes précoces météorologiques.

Assad Hamadou

Coopération régionale

# 3<sup>e</sup> réunion statutaire du Conseil des ministres en charge des aires protégées du Complexe W-Arly-Pendjari (WAP) à Ouagadougou au Burkina Faso

**Le ministre de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de l'Environnement, le Colonel MAIZAMA Abdoulaye a séjourné à Ouagadougou, au Burkina Faso, du 25 au 26 août 2025, dans le cadre de la 3<sup>e</sup> réunion statutaire du Conseil des ministres en charge des aires protégées du Complexe W-Arly-Pendjari (WAP).**

Arrivé, hier lundi 25 août 2025, dans la Capitale du Burkina Faso, le ministre MAIZAMA Abdoulaye a été reçu en audience, en compagnie des ministres en charge de l'Environnement des pays membres du complexe W-Arly-Pendjari (WAP), notamment le Burkina Faso, le Bénin et le Niger, par le Premier ministre, Rimalba Jean Emmanuel Ouédraogo, avant de prendre part à la troisième réunion statutaire du Conseil des ministres du Complexe W-Arly-Pendjari (WAP).



Le ministre MAIZAMA Abdoulaye (en boubou) lors du conseil des ministres en charge des aires protégées du Complexe W-Arly-Pendjari (WAP)

**De l'audience avec le Premier Ministre burkinabé, Monsieur Rimalba Jean Emmanuel Ouédraogo**

Porte-parole de la délégation des trois ministres, le Colonel Maizama Abdoulaye a rappelé à leur sortie d'audience que la mission commune du Complexe W-Arly-Pendjari (WAP) vise à protéger un patrimoine naturel durablement affecté par l'insécurité. « Ce complexe est meurtri par une insécurité organisée et soutenue par des forces du mal », a-t-il déploré. Le Colonel Maizama Abdoulaye a ensuite confié qu'au cours de cette audience, le Chef du Gouvernement, Rimalba Jean

Emmanuel Ouédraogo, a partagé des orientations claires. Il a insisté sur la nécessité pour les États concernés de compter d'abord sur leurs propres ressources et de faire preuve de prudence dans le choix de leurs partenaires. Il a en outre encouragé la convergence des États autour de cette richesse commune afin de bâtir, demain, un modèle de coopération bénéfique aux communautés riveraines.

La délégation a salué la vision du Chef du Gouvernement burkinabé, qui considère le complexe WAP comme une opportunité de

développement durable. « Ce complexe doit retrouver ses lettres de noblesse. Si ailleurs l'écotourisme et d'autres activités économiques se développent autour d'écosystèmes de ce genre, nous pouvons aussi le faire ici, au bénéfice de nos populations », a soutenu le ministre MAIZAMA Abdoulaye.

**De la troisième réunion statutaire du conseil des ministres en charge des aires protégées du Complexe W-Arly-Pendjari (WAP)**

L'objectif de la troisième réunion

statutaire du Conseil des ministres est de rendre pleinement opérationnelle la gouvernance conjointe du complexe WAP, conformément aux dispositions de l'accord tripartite de gestion harmonisée signé entre les trois États (Bénin, Burkina Faso et Niger).

Le complexe WAP est un site naturel transfrontalier classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, situé au Bénin, au Burkina Faso et au Niger. Malheureusement, ce bien de l'humanité fait face, depuis plusieurs années à de multiples pressions qui compromettent sérieusement sa conservation. Outre les défis liés à la croissance démographique, le grand braconnage et à l'occupation des terres de la périphérie, on peut ajouter la problématique sécuritaire (le terrorisme).

Les populations sont les plus grandes victimes de cette situation. On compte des pertes en vies humaines, et des déplacements forcés. Aussi, la survie de la faune et la flore dans cette zone est menacée.

**Le Burkina Faso, le nouveau superviseur**

Lors de cette troisième réunion statutaire, le Secrétaire Exécutif du WAP a été nommé. La liste des membres du Conseil scientifique du WAP a été aussi validée. En outre, le rapport du plan d'urgence régional du complexe WAP a été adopté. Le communiqué

final a également été signé. Enfin, le rapport de la session a été adopté. A noter que la présidence du Conseil des ministres du complexe WAP est rotative. Après le Bénin, c'est au tour du Burkina Faso d'assurer ce rôle. Roger Barro devient donc le président en remplacement du Béninois Josés Tonato. La prochaine présidence du Conseil des ministres du WAP sera assurée par le Niger. Selon le nouveau Président du Conseil des ministres du complexe WAP, le ministre de l'Environnement du Burkina Faso, Roger Barro. « Le complexe W-Arly-Pendjari que partagent nos trois pays est géré de façon concertée depuis plus de 30 ans et cela à travers divers mécanismes, initiatives et projets. La portion burkinabé du WAP, composée du parc W Burkina, du parc national d'Arly et des aires classées adjacentes, couvre une superficie de 978 487 ha représentant plus de 25% des aires classées de notre pays. Ce complexe très riche en paysages et en biodiversité abrite près de 70% de la faune sauvage du Burkina Faso. Ces statistiques montrent l'importance de ce complexe pour le Burkina Faso et justifient la prise en compte de la gestion des aires protégées et de la faune dans nos politiques et priorités de développement ».

ATTAOU Moutari  
RESCOM/CAB/MEH/A

## Visite d'une délégation de l'Association des Épouses des Forces Armées du Burkina au Niger

### S'imprégner et s'inspirer du modèle des activités de la coordination des Épouses des FDS du Niger

La coordination des Épouses des Forces de Défense et de Sécurité (FDS) du Niger est l'une des structures phares qui œuvre inlassablement pour le développement économique du pays à travers des activités génératrices de revenus et des initiatives innovantes. C'est dans le but de s'inspirer de son modèle qu'une délégation de l'Association des Épouses des Forces Armées du Burkina séjourne au Niger depuis quelques jours pour une mission de travail. Les membres de cette délégation ont entrepris des visites dans plusieurs structures dont le Foyer Féminin réservé aux veuves des éléments de FDS tombés sur le champ d'honneur, situé au Camp 6è, ainsi que le centre de formation des épouses des FDS au quartier Aéroport de Niamey.

La délégation est accompagnée lors de ces différentes visites par des membres de la Coordination des Épouses des FDS du Niger, ainsi que par la présidente du Fonds de Solidarité pour la Sauvegarde de la Patrie (FSSP), Mme Brah Réki Moussa Hassane Djermakoye.

A chaque étape, les membres de la délégation ont rencontré des femmes à pied d'œuvre, démontrant leur talent et leur savoir-faire.

Au niveau des différents sites visités, des produits fabriqués sur place, illustrant l'ingéniosité et la créativité des épouses des FDS, étaient exposés. Sur les stands, on pouvait voir des produits cosmétiques, des produits agroalimentaires, des pagnes et des vêtements typiquement nigériens tissés sur place, etc. Cette ingéniosité a laissé les membres de la délégation burkinabè sans voix. « Je salue la bravoure de ces femmes. Je suis éblouie et émerveillée par les

différentes activités qui leur permettent d'être autonomes. A travers ces activités rémunératrices, nos sœurs vont contribuer au développement économique de leur pays », déclare Mme Traoré Rakiata, très émue de constater les merveilles et l'esprit créatif de ces braves femmes.

Pour la cheffe de la délégation, Mme Traoré Rakiata, leur séjour au Niger est comme une école d'apprentissage où elles sont venues s'inspirer pour ensuite rentrer au Pays des hommes intègres afin d'appliquer les leçons tirées. « A mon retour, je rendrai compte aux épouses des FDS du pays pour que nous puissions adopter les initiatives de ces braves femmes. Ce matin, nous avons visité les locaux du service de l'action sociale, où nous avons découvert les réalisations des veuves des militaires. J'étais vraiment très contente pour ces femmes résilientes et engagées. Bravo à toutes ces femmes nigériennes », a déclaré Mme Traoré Rakiata.

Présente pour l'occasion, la présidente du Comité de Gestion du FSSP a rappelé que l'un des objectifs du fonds est de favoriser la



Au cours de la visite des stands d'exposition

création d'emplois pour les jeunes et les femmes, notamment à travers le financement de projets innovants. « Nous avons été invités par la Coordination des Épouses des FDS afin de constater les merveilles réalisées par nos sœurs de l'AES. Nous sommes émerveillées par le potentiel entrepreneurial des épouses de nos FDS. Ce que nous avons observé mérite d'être soutenu », a confié Mme Brah Reki Djermakoye.

Rappelons que cette mission s'inscrit dans le cadre d'un forum prévu dans

les mois à venir au Burkina Faso, sur le thème « Comment construire une résilience face aux défis sécuritaires des épouses des corps habillés ». Au-delà de ce thème central, plusieurs sous-thèmes seront abordés, notamment le relèvement et l'autonomisation des épouses des FDS. A l'issue des travaux de ce forum, des recommandations seront formulées à l'endroit des autorités des pays de l'AES.

Abdou-Aziz Ibrahim

## Marchés Publics



REPUBLIQUE DU NIGER  
CABINET DU PREMIER MINISTRE  
SECRETARIAT EXECUTIF DE LA STRATEGIE POUR LE DEVELOPPEMENT  
ET LA SECURITE DANS LES ZONES SAHELO-SAHARIENNES DU NIGER  
SE - SDS SAHEL-NIGER.  
PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELEVEMENT ET DE STABILISATION DU SAHEL  
(PCRSS)  
Unité de Gestion du Projet  
Tél : 00227 20 35 35 92/93 / Email : pcrss\_yahoo.com

## AVIS D'APPEL D'OFFRES (PROCÉDURE À ENVELOPPE UNIQUE)



### Pour l'acquisition de huit (8) ambulances médicalisées tout terrain équipées pour la Région de Tillabéri

**Date de lancement :** 27 Août 2025

**Date de clôture :** 26 septembre 2025 à 10 heures

**Crédit IDA :** 6888 NE

AAON N° 05/TRX/2025/PCRSS/IDA

**Nom du Marché :** Acquisition de huit (8) ambulances médicalisées tout terrain équipées pour la Région de Tillabéri

1. Le Gouvernement de la République du Niger a reçu un financement de Banque Mondiale pour financer le Projet Communautaire pour le Relèvement et la Stabilisation du Sahel (PCRSS), et à l'intention d'utiliser une partie de ce Crédit pour effectuer des paiements au titre du Marché **pour acquisition de huit (8) ambulances médicalisées tout terrain équipées, pour la Région de Tillabéri un (1) lot.**

2. Le Projet Communautaire de Relèvement et de Stabilisation au Sahel (PCRSS) sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises **pour fournir des ambulances médicalisées.**

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres National (AON) tel que défini dans les « Règles de Passation de Marchés de la Banque pour les Emprunteurs de FPI » Règlement de Passation des Marchés de la Banque mondiale pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement de Juillet 2016, révisé en Novembre 2017 et en Août 2018, de novembre

2020 et en Septembre 2023, et ouvert à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans les Règles de Passation de Marchés.

4. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations aux adresses suivantes : Unité de Gestion du Projet situé à Tillabéri, quartier Kabia, sur la route d'Ayérou à droite, virage en face de Chateau d'eau, Tél : 00227 20 35 35 92/93/98 85 82 95/ 96 08 19 21 et pour prendre connaissance du Dossier d'Appel d'Offres à l'adresse ci-mentionnée tous les jours ouvrables de la semaine, **de 9 heures et 17 heures du lundi au jeudi et de 9 heures et 12 heures le vendredi.**

5. Le Dossier d'Appel d'Offres en français peut être acheté par tout Soumissionnaire intéressé en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous contre un paiement non remboursable de **deux cent milles (200.000) FCFA.** La méthode de paiement sera en espèces.

6. Les offres devront être remises à l'adresse ci-dessous **au plus tard le 26 septembre 2025 à 10 heures (heures locales).** La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires et des personnes présentes à l'adresse mentionnée ci-dessous **le 26 septembre 2025 à 10 heures 30 minutes (Heures Locales)** dans la salle de réunion de Unité de Gestion du

Projet situé à Tillabéri, quartier Kabia, sur la route d'Ayérou à droite, virage en face de Chateau d'eau, Tél : 00227 20 35 35 92/93/98 85 82 95/ 96 08 19 21, Email : [pcrss\\_3f@yahoo.com](mailto:pcrss_3f@yahoo.com)

7. Les offres doivent être accompagnées d'une Garantie de l'offre, pour un montant de **douze Millions (12 000 000) FCFA.**

8. L'attention est attirée sur le Règlement de Passation de Marchés exigeant que l'Emprunteur divulgue des informations sur la propriété effective du Soumissionnaire retenu, dans le cadre de la Notification d'Attribution du Marché, en utilisant le Formulaire de Divulcation des Bénéficiaires Effectifs tel qu'il est inclus dans le document d'appel d'offres

9. L'adresse du dépôt des offres est ci-dessous :

**Unité de Gestion du Projet (UGP)**

**Projet Communautaire de Relèvement et la Stabilisation du Sahel (PCRSS)**

**Tillabéri, quartier Kabia, sur la route d'Ayérou à droite, virage en face de Chateau d'eau, Tél : 00227 20 35 35 92/93/98 85 82 95/ 96 08 19 21**

**Email : [pcrss\\_3f@yahoo.com](mailto:pcrss_3f@yahoo.com)**

Par décision motivée, l'Administration se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent Appel d'Offres.

**Le Coordonnateur National**

**MORY MAIDOKA ALI**

## Marchés Publics



REPUBLIQUE DU NIGER  
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE  
L'ALPHABÉTISATION  
ET DE LA PROMOTION DES LANGUES

## AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL

N° 023/2025/MEN/A/PL/SG/DRF/M/MP/DSP

### Relatif au transport des fournitures scolaires

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au Plan de Passation des Marchés 2025 du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Alphabétisation, de l'Enseignement Professionnel et de la Promotion des Langues Nationales (MEN/A/EP/PLN) publié dans le journal « **Le Sahel** » N° 10 857 paru **le 15 janvier 2025.**

2. Le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues (MEN/A/PL) dispose de ressources dans le Budget National et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer les paiements au titre du Marché **relatif au transport des fournitures scolaires.**

3. Le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues (MEN/A/PL) sollicite des offres sous plis fermés de la part des candidats éligibles et répondant aux critères de qualifications requises **pour le transport des fournitures scolaires.**

Voir les DPAO pour plus de détails.

Le délai de livraison est de **quinze (15) jours.**

4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini aux articles 29 à 40 du Décret N° 2022-743/PRN/PM du 29 septembre 2022 portant Code des marchés publics et de délégations de service public et ouvert à tous les candidats éligibles.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir un complément d'information auprès de la Direction des Ressources Financières, du Matériel, des Marchés Publics et des Délégations de Service Public du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues (MEN/A/PL), 2<sup>ème</sup> étage, **du lundi au jeudi de 8h 30 mn à 17h et le vendredi de 8h 30 mn à 12h 30 mn.**

6. Les exigences en matière de qualifications sont les suivantes :

Voir les DPAO pour les informations détaillées.

7. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'appel d'offres complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de **deux cent mille (200 000) FCFA** auprès de la Direction des Ressources Financières, du Matériel, des Marchés Publics et des Délégations de Service Public.

8. Les offres devront parvenir ou être remises à la Direction des Ressources Financières, du Matériel, des Marchés Publics et des Délégations de Service Public **au plus tard le lundi 08 septembre 2025 à 10 heures.** Les offres déposées après la date et l'heure limites fixées pour la remise des offres ne seront pas acceptées.

9. Les offres doivent être accompagnées d'une garantie de soumission, d'un montant de **1 500 000 F CFA.**

10. Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période de **120 jours** à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifiées au point 18.1 des IC et aux DPAO.

11. Les offres seront ouvertes **le lundi 08 septembre 2025 à 10 heures 30 mn** en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis dans la salle de réunion du Ministère, sise au rez-de-chaussée.

**Le Secrétaire Général Adjoint**

**ELHADJI IDI ABDOU**

Djama Hassane

## Une expression vivante de la résilience malgré le handicap

**Koutoukalé Kado est un petit village situé à quelques encablures de la Commune Rurale de Karma. Dans ce village vit Djama Hassane, une femme au foyer et mère de cinq (5) enfants. Le visage émacié, le corps frêle, Djama a perdu l'usage de ses membres inférieurs suite à une attaque du virus de la poliomyélite à l'âge de 6 (six) ans. Cependant, malgré ce handicap, la jeune maman âgée de 33 ans évolue depuis 3 ans dans la transformation agro-alimentaire et dans le maraichage pour assurer son autonomie financière.**

En effet, Djama Hassane n'a pas toujours été une femme entrepreneure. Complexée par sa condition, la jeune dame a longtemps vécu dans le silence. Ce n'est qu'avec la création de l'union "Bon nafa" dans son village de Koutoukalé Kado qu'elle a décidé de faire quelque chose pour aider son mari et pour se rendre utile à la communauté. « Quand la présidente, Mariama a créé l'union des femmes de Koutoukalé, j'étais réticente. Je n'ai pas cherché à intégrer l'union car, avec ma condition, je me suis posé des questions quant à mon utilité pour l'union. Mais, Mariama a su trouver les mots justes et m'a convaincue qu'avec ce

que je vais apprendre, je pourrai mener mes propres activités génératrices de revenus et contribuer ainsi à la gestion de mon foyer », raconte-t-elle, la voix tremblante.

Aujourd'hui, Djama a fait de la transformation de l'arachide sa principale source de revenus. Elle produit pour revendre aussi bien dans son quartier que dans le marché hebdomadaire du village. Elle participe également aux différentes activités que mène l'Union, comme le maraichage. « Certes, je ne peux pas travailler comme les autres femmes, mais je m'occupe de tout ce qui est repiquage des plants, enlever les mauvaises herbes et beaucoup d'autres choses qu'on peut faire

étant assis », a-t-elle expliqué. Djama Hassane est fière de son travail et de sa vie. « Alhamdulillah, je gagne pleinement ma vie. J'ai compris que vivre avec un handicap ne signifie pas être limité et que nous ne sommes pas seulement destinées à mendier ou à tendre la main. Ce que je gagne dans la vente de la pâte et de l'huile d'arachide me permet aisément de contribuer à la gestion de mon foyer et mon mari en est fier », confie a-t-elle, le sourire aux lèvres. Grâce aux revenus qu'elle gagne, Djama a pu s'acheter du bétail pour l'embouche ; une autre façon pour elle de s'autonomiser et de s'épanouir.

La présidente de l'Union "Bon nafa", Mme Mariama Chaibou, ne tarit pas d'éloges pour cette brave femme présentée comme l'une des membres les plus actives et engagées. « Djama Hassane est une femme battante et très active. L'amener à intégrer l'organisation n'a pas été chose facile. Elle craignait de ne pas pouvoir être à la hauteur de la cause, au regard de sa condition. Et pourtant



Djama Hassane, entrepreneure

aujourd'hui, elle fournit plus d'efforts que certains membres de l'organisation », a témoigné la présidente de l'union, Mme Mariama Chaibou.

Outre la présidente, les voisines de Djama Hassane admirent beaucoup son courage et sa détermination. Elles ont témoigné de sa volonté de se rendre utile à sa famille et à sa communauté.

Djama Hassane espère d'autres formations pouvant davantage lui permettre de s'autonomiser et, pour cela, elle exhorte les autorités à appuyer leur Union à travers notamment des sessions de formation. « Je ne suis

pas la seule femme en situation de handicap dans notre village, nous sommes nombreuses. Petit à petit, nous commençons à sortir de notre mutisme et à faire quelque chose pour notre communauté. Nous ne sommes pas seulement destinées à mendier ou à vivre dans l'ombre des autres. Si l'Etat peu appuyer notre union avec des formations, nous allons apprendre et nous allons mettre en œuvre ce qu'on a appris », a-t-elle souhaité.

● **Rahila Tagou,**  
Envoyée Spéciale

### Style vestimentaire des femmes nigériennes

## Disparition progressive du voile simple en faveur du "hijab" ou voile intégral

**La femme nigérienne se distingue, jusqu'à un passé récent, par un style propre à elle. Ce style est reconnaissable par le port d'une tenue appelée "à la dame" et d'un voile simple. C'était une référence qui distingue notamment les femmes mariées de celles qui ne le sont pas. Au fil des années, et plus précisément dans les années 90, l'on a constaté l'avènement d'un nouveau style vestimentaire qui s'est substitué au voile classique. Ce grand voile est dénommé "Hijab".**

Cette évolution du style vestimentaire caractérisée par le passage du petit voile au hijab s'explique par l'exigence religieuse musulmane qui recommande que la femme soit couverte en s'habillant pour éviter la tentation et les regards d'esprits malveillants qui pourraient l'amener à poser ou accepter de commettre un acte contraire à la religion. Des groupes religieux imposent à leurs femmes un habillement décent, d'où la recommandation du Hijab.

Selon un imam, la religion recommande le port du voile. Pour étayer son argumentaire, il a cité le verset 59

de la sourate 33 qui stipule : « O prophète ! Dis à tes épouses, et à tes filles, et aux femmes des croyants de ramener sur elles leurs grands voiles ; elles en seront plus vite reconnues et exemptes de peine ». De nos jours, beaucoup de femmes ont pris conscience qu'elles sont plus couvertes avec le hijab que le voile simple. « Le hijab est une obligation religieuse que la femme doit respecter. Si elle porte ce voile, elle obéit et se soumet à Allah », précise ce marabout.

Au-delà de la religion, M. Alou Ayé, communicateur-sociologue, confirme que le voile intégral est devenu un style



Une femme portant le voile intégral

de vie, un modèle sur lequel il y a plusieurs décors. Et là où il y a la parure, la femme y est. Le Hijab est devenu un objet de parure. « Au-delà de la décence, il protège le corps de la femme. C'est difficile de voir une femme ou une fille qui ne possède pas de hijab même si c'est pour la prière, » a-t-il dit.

Pour ce sociologue, le hijab est très important pour la femme parce qu'il la couvre intégralement et l'épargne du mauvais œil. « Nous sommes aussi dans une

société à 99% musulmane et l'islam recommande à la femme de se protéger. Les filles et les femmes mariées s'habillent de la même manière. Cependant, il y a des femmes musulmanes qui portent et se couvrent avec le hijab non pas par crainte d'Allah, mais plutôt pour le regard de la société », précise M. Alou.

Pour certaines, l'habitude du port du voile s'est transformée en une seconde nature, un réflexe simple et bénéfique. C'est le cas

de Mariam qui aime porter le voile intégral plus que le voile simple. Selon elle, le hijab protège contre le froid et préserve contre la tentation des hommes. « Le hijab est une priorité de la femme musulmane parce qu'il protège et couvre le corps de la femme », a-t-elle expliqué. Pour Mme Ouma, certaines femmes portent le voile par plaisir et d'autres en raison des recommandations de la religion, sans oublier celles qui s'y cachent derrière pour faire des pratiques néfastes. « Le voile est une obligation pour la femme musulmane. Si je porte le voile, je me sens en sécurité parce qu'il est confortable, il protège aussi contre les harcèlements des hommes. Si un homme te voit, il aura des doutes sur toi à savoir si c'est une célibataire ou une femme mariée », a-t-elle confié.

**Zeinam Saliou**  
(Stagiaire)

## INSERTION LEGALE VENTE SUR SAISIE IMMOBILIERE

A la requête d'Orabank Cote d'Ivoire, Société Anonyme au capital de trente-sept milliards quatre cent quarante-trois millions sept cent cinquante mille (37.443.750.000) de francs CFA, ayant son siège social à Niamey, (République du Niger), immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Niamey sous le numéro : RCCM-NI-NIA-2015-M-3733 agissant par l'organe de son Directeur Général Adjoint d'Orabank Côte d'Ivoire en charge de la gestion de la succursale du Niger (Orabank Niger) (ex BRS Niger), assisté de la assisté de la SCPA IMS, Avocats Associés, ayant son siège social à Niamey quartier recasement Rue YN-156, couloir de la PHARMACIE recasement, BP : 11.457, Tel 20 35 00 01, au siège de laquelle domicile est élu pour la présente et ses suites ;

A l'audience des saisies immobilières du Tribunal de Grande Instance Hors Classe de Niamey, sis au Palais de Justice de ladite ville Rond-point Justice, salle ordinaire des dites audiences, le 24 septembre 2025 à 09 heures 00 minute, jours et heures suivantes, s'il y a lieu ;

### AGISSANT EN VERTU :

1) De la grosse en la forme exécutoire de la convention notariée d'ouverture de crédit avec affectation hypothécaire à titre de caution de premier rang en compte courant en date du 12 décembre 2018, passée par devant Maître MOHAMED AMADOU BOUKAR, Notaire à la résidence de Niamey (NIGER), quartier kalley-sud, et portant sur un terrain consistant en un immeuble bâti R+3 d'une superficie de mille quatre cent (1.400) mètre carrés, sis à Niamey, lotissement Extension Poudrière, îlot 2068, Parcelles R et S, objet du titre foncier N°27.737 du Niger, appartenant à Monsieur ELHADJI PENGALIFOU, Caution hypothécaire de la Société « BAKOUKEIZE TRANSPORT », en abrégé « SOBATRANS SARLU », Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle ;

2) Du protocole d'accord en date du 13 mars ;

3) De la lettre n°01/08/22/Départ.Rec/DG/Orabank.NE ayant pour objet ultime relance en date du 1er août 2023 ;

4) De la lettre n°13/08/23/Départ.Rec/DG/Orabank.NE en ayant pour objet Dénonciation et clôture juridique de compte en date du 14 août 2023 ;

5) De la lettre n°09/08/23/Départ.Rec/DG/Orabank.NE ayant pour objet lettre d'information en date du 14 août 2023 ;

6) De l'attestation de solde définitif en date du 26 août 2024 ;

7) Du pouvoir spécial aux fins de saisie immobilière en date du 26 août 2024, donnée par le Directeur Général Adjoint d'Orabank Côte d'Ivoire à Maître IBRAHIM WOURO SIDI ALI, Huissier de Justice, Commissaire-Preneur près le Tribunal de Grande Instance Hors Classe de Niamey ;

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur, l'immeuble dont la désignation suit :

### DESIGNATION DES IMMEUBLES EN VENTE :

L'immeuble bâti R+3 d'une superficie de mille quatre cent (1.400) mètre carrés, sis à Niamey, lotissement Extension Poudrière, îlot 2068, Parcelles R et S, objet du titre foncier N°27.737 du Niger, appartenant à Monsieur ELHADJI PENGALIFOU, Caution hypothécaire de la « SOBATRANS SARLU » ;

### DEBITEUR ET CAUTION HYPOTHECAIRE SAISIS :

1) La Société « BAKOUKEIZE TRANSPORT », en abrégé « SOBATRANS SARLU », Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle, ayant son siège social à Niamey, immatriculée au RCCM de Niamey sous le numéro RCCM-NI-NIA-2012-B-1688 du 23/04/2012 : NIF : 6832/S, prise en la personne de son Gérant, débiteur ;

2) Monsieur ELHADJI PENGALIFOU, entrepreneur, né vers 1946 à BALLEYARA/FILINGUE, de nationalité nigérienne, demeurant à Niamey, Caution hypothécaire de la Société « BAKOUKEIZE TRANSPORT », en abrégé « SOBATRANS SARLU », concernant le titre foncier N°27.737 de la république du Niger ;

Tous assistés de la SCPA LBTI & partenaires, avocats associés, 86 avenue du Diamangou, rue PL 34, BP 343 Niamey.

### MISE A PRIX EST FIXEE A : 512.000.000 F.CFA

Les enchères ne pourront être moindres de 1.000.000 F.CFA et pourront être portées par le ministère d'un avocat ou par les enchérisseurs eux-mêmes.

On ne peut porter des enchères qu'après avoir déposé une consignation de 10.000.000 F.CFA entre les mains de la SCPA IMS Avocat poursuivant, 5 jours au moins avant la date d'adjudication.

Fait et rédigé à Niamey, le 24 août 2025, par la SCPA IMS, Avocats associés ;

### Pour tout renseignement s'adresser :

1°) La SCPA IMS, avocats associés, ayant son siège social à Niamey, Recasement 1er latérite dans le Couloir de la PHARMACIE, RUE YN 156, BP : 11.457, tel : 20 35 00 01.

2°) Le Greffier en Chef près le Tribunal de Grande Instance Hors Classe de Niamey, dépositaire du cahier des charges.

3°) Maître IBRAHIM WOURO SIDI ALI, Huissier de Justice, Commissaire-Preneur près le Tribunal de Grande Instance Hors Classe de Niamey, Tel (227) 92 18 00 98 y demeurant ;

Pour extrait  
La SCPA IMS

## INSERTION LEGALE VENTE SUR SAISIE IMMOBILIERE

A la requête de la BANQUE ATLANTIQUE NIGER (BAN-NIGER), Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de onze milliards six cent dix-neuf millions six cent mille (11.619.600.000) de francs CFA, ayant son siège social à Niamey, (République du Niger) Rond-point de la Liberté BP 375 Niamey-Niger, immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Niamey sous le numéro : RCCM-NI-NIM-2005-B-0479 agissant par l'organe de son Directeur Général Monsieur KONE MAMADOU, assistée de Maître HAMADOU M. KADIDIATOU, Avocat à la Cour, Niameysé Cabinet d'Avocats, Rue du Kawar Kalley Est KL 49, Tel 20330185/84.06.06.85, au siège duquel domicile est élu pour la présente et ses suites, et auquel devront être faites toutes notifications, les actes d'opposition au commandement, offres réelles et toutes significations relative à la saisie ;

A l'audience des saisies immobilières du Tribunal de Grande Instance de DOSSO, le Jeudi 25 Septembre 2025 à 09 heures, jours et heures suivants, s'il y a lieu ;

En vertu de la grosse en forme exécutoire du contrat d'affectation hypothécaire en date du 04 Août 2021 passée par devant Maître Boukari Yonli Fatouma Zara, Notaire à la résidence de Niamey.

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur de l'immeuble dont la désignation suit :

### Désignation :

Un terrain urbain de forme régulière bâti d'une superficie de Trois Cent Quatre Vingt Deux (392) mètres carrés, sis à Gaya, lotissement Koira tégui, Parcelle A de l'îlot

41, et faisant l'objet du titre foncier N° 62.029 de la République du Niger.

### Saisi sur :

MONSIEUR HINSA NASSIROU, né le 01/01/1992 à Gaya de nationalité nigérienne demeurant à Niamey, gérant des Etablissements NASSIROU HINSA SEYDOU, spécialisée dans le commerce général, ayant son siège social à Niamey, régulièrement inscrite au Registre de Commerce et de Crédit Mobilier sous le N°RCCM-NE-DOS-2020-A-131 en date du 12/08/2020, DÉBITEUR PRINCIPAL et CAUTION HYPOTHECAIRE

Mise à prix : 10.200.000 francs CFA

Les enchères ne pourront être moindres de 2.000.000 FCFA et pourront être portées par ministère d'un avocat ou par les enchérisseurs eux-mêmes.

Fait et rédigé à Niamey, le 25 Août 2025 par Maître Hamadou M. Kadidiatou, Avocat à la Cour ;

### Pour tout renseignement s'adresser :

1°) Maître Hamadou M. Kadidiatou, Avocat poursuivant, Niameysé Cabinet d'Avocats (NCA), Rue du Kawar Kalley Est KL 49, Tel 20.33.01.85/84.06.06.85.

2°) La Greffière en Chef près le Tribunal de Grande Instance de Dosso, dépositaire du cahier des charges.

3°) Maître Niandou Mairiga Chaibou huissier de Justice, Commissaire-Preneur près le Tribunal de Grande Instance de Dosso, y demeurant.

Pour extrait  
Me Hamadou M. Kadidiatou  
Avocat à la Cour

### Marchés Publics

REPUBLIQUE DU NIGER  
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE  
SECRETARIAT GENERAL

## AVIS DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX N°01/2025 MS/HP/SG/CNLC

### Pour l'alimentation au profit du CNLC en un (01) lot unique

1. Le présent avis fait suite au Plan Prévisionnel Révisé de Passation de Marchés publié dans le journal quotidien N°10.908 du Mercredi 16 avril 2025.

2. Le centre national de la lutte contre le cancer invite les candidats remplissant les conditions requises à présenter une offre sous pli cacheté pour l'alimentation au profit du CNLC en un (01) lot unique. Le délai d'exécution est de trois (03) mois ;

3. La passation du marché sera conduite par une demande de renseignement et de prix telle que spécifié à l'article 51 du code des marchés publics et des délégations de service public du 29/09/2022 et ouvert à tous les candidats éligibles

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir un complément d'information et consulter gratuitement le dossier de Demande de Renseignements et de Prix auprès du gestionnaire du CNLC, les jours ouvrables de 9 heures à 16 heures et le vendredi de 9h à 12h (heure locale) ;

5. Tout candidat éligible, intéressé par le présent avis, doit acheter un jeu complet du dossier Demande de Renseignements et de Prix, auprès du gestionnaire moyennant paiement d'un montant non remboursable de cinquante mille (50 000) F.CFA.

6. En cas d'envoi par la poste ou tout autre mode de courrier, les frais y afférents sont à la charge de l'acheteur et l'Autorité contractante ne peut être responsable de la non réception du dossier par le candidat ;

7. Les offres présentées en un original et deux (02) copies, conformément aux Instructions aux Soumissionnaires devront parvenir ou être remises au gestionnaire du CNLC au plus tard le 10 septembre 2025 à 10 heures 00 (heure locale) ;

8. L'ouverture des plis aura lieu le 10 Septembre 2025 à 10 h 30 mn (heure locale) dans la salle de réunion du CNLC en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister ;

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour un délai de soixante (60) jours, à compter de la date limite de remise des offres ;

9. Par décision motivée, le CNLC se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie de la présente Demande de Renseignements et de Prix.

Le Directeur Général  
Dr AMADOU SOUMAILA



REPUBLIQUE DU NIGER  
Fraternité - Travail - Progrès

MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES  
DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

### COMMUNIQUE DE LA DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

Le Directeur Général des Impôts (DGI) a l'honneur de rappeler aux contribuables relevant des régimes réels d'imposition que la date limite de paiement du Deuxième Acompte provisionnel au titre de l'Impôt sur les Bénéfices (ISB) ou de l'Impôt Minimum forfaitaire (IMF) est fixée au 31 août 2025, conformément aux dispositions de l'article 1051 du Livre Premier du Code Général des Impôts.

Par conséquent, il les invite à s'acquitter de leurs obligations déclaratives et de paiement dans le délai légal sus indiqué, sous peine de sanctions prévues aux articles 944 et suivants du même Code.

Le Directeur Général des Impôts remercie, par avance, lesdits contribuables pour leur sens de civisme fiscal.

Niamey, le 25 AOÛT 2025

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL  
Abdourahamane MALAM SALEY

J'aime mon pays, je paie mes impôts

Immeuble du Ministère des Finances. BP: 217 Niamey, Niger Tel : (+227) 20 72 23 66 / 67 Fax : (+227) 20 72 43 81

Dosso

## Réunion du comité technique régional d'orientation scolaire et professionnelle POST-BEPC

Le Comité Technique Régional d'Orientation Scolaire et Professionnelle POST-BEPC (CTROS/P) de Dosso s'est réuni hier, mardi 26 août 2025, sous la présidence du gouverneur de la région de Dosso, le Colonel-major Bana Alhassane. La cérémonie s'est déroulée en présence des autorités administratives, des responsables des Forces de défense et de sécurité ainsi que des partenaires de l'éducation.

Chaque année, après la proclamation des résultats du BEPC, le comité technique régional d'orientation scolaire et professionnelle POST-BEPC regroupant les directions régionales en charge de l'éducation et de la formation se réunissent pour procéder à l'orientation des élèves selon leurs choix, leurs performances et les places disponibles.

Les élèves titulaires du BEPC de l'année en cours accéderont alors aux études POST-BEPC lorsque leur moyenne d'orientation est supérieure ou égale à 10/20. Toutefois,

cette moyenne d'orientation est modulable en fonction des critères spécifiques fixés par certains établissements et des places disponibles. Cette année, au titre de la région de Dosso, les dossiers de 6 255 élèves officiels, dont 2 820 filles, et ceux de 47 candidats libres, dont 21 filles, seront étudiés par le CTROS/P.

Dans le discours qu'il a prononcé à cette occasion, le gouverneur de la région de Dosso a indiqué que les autorités de la refondation font de l'éducation et de la formation un instrument privilégié de développement

socio-économique et de souveraineté. Ainsi, le gouverneur de Dosso a rappelé que le Niger s'est engagé dans un processus de scolarisation universelle, mettant l'accent sur la qualité des enseignements et des apprentissages. C'est pourquoi, a souligné le gouverneur de la région de Dosso, dans la perspective de faciliter la transition entre le premier et le second cycles du secondaire, le gouvernement a mis en œuvre une réforme dont l'objectif est d'améliorer la carte scolaire, promouvoir la scolarisation des filles et réduire la déperdition scolaire. Le Colonel-major Bana Alhassane a adressé ses encouragements et remerciements aux acteurs et partenaires de l'école qui n'ont ménagé aucun effort pour la réussite et le bon déroulement de l'année scolaire 2024-2025. De ce fait, il les a exhortés à plus d'efforts et



La table de séance à l'installation du comité

d'engagements car les résultats du BEPC 2025, a-t-il dit, ne sont pas reluisants avec un taux de réussite de 38,78% inférieur à la moyenne nationale. D'où la nécessité de tirer les leçons et de prendre les mesures correctives nécessaires.

Le gouverneur de Dosso a invité les membres du comité à être assidus, ponctuels et réguliers tout au long des assises afin que les résultats

escomptés soient atteints. Le Colonel-major Bana Alhassane a remercié tous ceux qui œuvrent inlassablement pour le rayonnement de l'école nigérienne, et particulièrement les partenaires techniques et financiers qui ne cessent d'apporter leurs contributions pour la mise en œuvre de notre politique éducative.

Mahamane Amadou

Zinder

## Lancement officiel de la célébration du Mouloud 1447 par le gouverneur de la région

Le gouverneur de la région de Zinder, le Colonel Massalatchi Mahaman Sani, a présidé, le dimanche 24 août 2025, la cérémonie officielle de lancement du Mouloud 1447 de l'Hégire, marquant le début de la commémoration de la naissance du Prophète Mohammed (PSL). Cette cérémonie hautement spirituelle s'est tenue à la grande mosquée du Sultanat sous le haut patronage du Sultan du Damagaram et en présence de nombreuses autorités religieuses, militaires et administratives, ainsi qu'une foule de fidèles venus de toute la région.

Dès les premières heures, les participants ont été conviés à une récitation collective du Saint Coran suivie d'une prière collective pour implorer la paix, la bénédiction divine et la stabilité dans la région et dans

le pays tout entier. Sous la coordination de l'Union des Écoles Coraniques du Niger, dirigée par Mallam Mahamadou Mallam Ibrahim, les écoles coraniques de Zinder ont récité intégralement le Saint Coran 53 fois, une prouesse



A l'intérieur de la mosquée, leaders religieux et coutumiers prient pour la paix au Niger

collective remarquable. À cela s'ajoute la récitation de la formule «Hasboun Allahu wa ni'mal wakil» répétée 15 628 000 fois, un acte de foi et de dévotion inégalée visant à attirer la bénédiction divine sur la région et la nation tout entière. En prenant la parole, l'Administrateur délégué de l'Arrondissement Communal Zinder 1, le Commandant Nassourou Bana, a transmis un message d'encouragement et de soutien du gouvernement à cette manifestation de foi, soulignant l'importance de tels rassemblements pour renforcer la

cohésion nationale. Dans son discours, le Sultan du Damagaram, Son Altesse Aboubacar Oumarou Sanda, a rappelé l'importance du Mouloud dans la culture islamique et nigérienne, insistant sur la nécessité de transmettre les valeurs prophétiques aux jeunes générations. Il a également salué les efforts des écoles coraniques pour leur implication active dans l'animation spirituelle de la région. De son côté, le Colonel Massalatchi Mahaman Sani, gouverneur de la région de Zinder, a adressé un message

empreint de solennité. Il a souligné le rôle central de l'islam dans la consolidation de la paix sociale et de l'unité nationale. Il a remercié toutes les parties prenantes ayant contribué à l'organisation réussie de cette cérémonie. Il a également salué l'esprit de paix qui règne à Zinder et réaffirmé l'engagement des FDS à protéger les rassemblements religieux et les valeurs de la République.

Rabiou Dogo  
ONEP Zinder



Une vue des fidèles musulmans réunis dans la mosquée

# Analyse des textes régissant la commande publique au Niger et leur impact sur la performance économique

La commande publique constitue un levier majeur de l'action économique et sociale de l'État, en mobilisant des ressources significatives pour la satisfaction des besoins collectifs et le développement des infrastructures. Au Niger, pays en pleine transition économique et institutionnelle, la réforme de la commande publique s'inscrit dans une dynamique de modernisation visant à renforcer la transparence, la bonne gouvernance et la performance économique des dépenses publiques. Cette réforme est notamment encadrée par un ensemble normatif combinant les directives communautaires de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), la législation nationale – en particulier la Loi n°2011-37 du 28 octobre 2011, portant principes généraux, contrôle et régulation des marchés publics et des délégations de service public au Niger et les décrets, notamment le Décret n°2022-743/PRN/PM du 29 septembre 2022, portant Code des marchés publics et des délégations de service public, qui remplace les cadres réglementaires antérieurs. Ce corpus légal vise à sécuriser les procédures de passation, améliorer la qualité des achats publics et assurer une utilisation efficiente des ressources publiques. Ce travail se propose d'analyser les évolutions récentes du cadre juridique et réglementaire de la commande publique au Niger, d'évaluer leur impact sur la performance économique et d'identifier les leviers d'amélioration permettant de faire de la commande publique un véritable instrument de transformation économique.

## La Loi n°2011-37 du 2 juillet 2011 : un cadre juridique issu de la transposition communautaire, à l'efficacité économique encore limitée

La Loi n°2011-37 portant principes généraux des marchés publics au Niger s'inscrit dans une logique d'harmonisation régionale impulsée par l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA). Elle constitue une transposition normative des Directives n°04/2005/CM/UEMOA du 9 décembre 2005, relative aux procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public et N°05/2005/CM/UEMOA, portant sur le contrôle et la régulation de ces mêmes marchés. L'adoption de cette loi marque ainsi la volonté du Niger de se conformer aux standards communautaires en matière de transparence, de concurrence et de bonne gouvernance dans la commande publique. Sur le plan institutionnel, la loi consacre les principes universels de la commande publique (libre accès à la commande, égalité de traitement

des candidats, transparence des procédures) et institue une régulation autonome à travers la création de l'Autorité de la Régulation de la Commande Publique. Elle clarifie également la chaîne de responsabilité des acteurs, en séparant les fonctions de passation, de régulation et de contrôle a priori. Ce qui constitue un gage d'impartialité dans les procédures, conformément aux dispositions de l'article 5 de la Directive n°05/2005/CM/UEMOA qui dispose que : « Les Etats membres s'engagent à mettre en place des mécanismes institutionnels et opérationnels de régulation qui ne peuvent pas être dévolus aux entités administratives chargées des fonctions de contrôle des marchés publics et des délégations de service public telles que définies à l'article 4 de la présente Directive ». Ce même principe de séparation des fonctions est transposé à l'article 4 de la Loi n°2011-37 précitée. Autrement dit, en aucun cas les acteurs de la structure en charge du contrôle a priori ne peuvent exécuter une mission des acteurs de la structure en charge de régulation de la commande publique et vice versa. Cependant, si cette transposition juridique représente une avancée normative notable, son impact économique demeure limité. Conçue essentiellement comme un instrument de conformité administrative, la loi souffre d'un ancrage économique faible. Elle n'intègre pas de dispositifs explicites visant à faire de la commande publique un levier de développement économique, comme la promotion des Petites et Moyennes Entreprises (PME) nationales, la création d'emplois ou la stimulation de l'innovation. Par ailleurs, la complexité procédurale, la lenteur institutionnelle et l'absence de liens fonctionnels avec les politiques économiques nationales (telles que le PDES) réduisent considérablement son efficacité opérationnelle. Bien que la Loi n°2011-37 susvisée témoigne d'un alignement réussi sur le droit communautaire, elle reste à ce jour insuffisamment mobilisée comme outil stratégique au service de la performance économique.

## Les textes d'application de la Loi n°2011-37, entre consolidation juridique et inertie économique

L'édifice juridique de la commande publique au Niger a été consolidé par une série de textes législatifs et réglementaires d'application adoptés à la suite de la Loi n°2011-37, issue de la transposition des directives communautaires citées plus haut, afin de traduire dans la pratique les principes énoncés par la dite loi. On peut notamment citer : - la Loi n°2022-46 du 12 décembre 2022, portant création, missions, organisation et fonctionnement

de l'Autorité de Régulation de la Commande Publique (ARCOP) ; - le n°2023-192/PRN/PM du 23 février 2023, portant création, missions et organisation de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics et des Opérations Budgétaires (DGCMP/OB) et précisant les attributions des différents responsables ; - le Décret n°2022-743/PRN/PM du 29 septembre 2022, portant Code des marchés publics et des délégations de service public, qui détaille les modalités de passation, d'exécution et de contrôle des marchés. - le Décret n°2018-496 du 20 juillet 2018, instituant le Code d'éthique et de déontologie dans les marchés publics ; - les textes sectoriels et circulaires : un encadrement spécifique encore trop dispersé. L'ensemble de ces textes constitue un dispositif normatif dense visant à opérationnaliser les principes de la loi mère dans un esprit de régularité, de contrôle rigoureux et de prévention des pratiques corrupives. Ces mesures ont permis d'instaurer une meilleure traçabilité des marchés, d'outiller les acteurs techniques et de clarifier les responsabilités à chaque étape du processus. Cependant, cette sophistication juridique, bien qu'indispensable à la crédibilité du système, n'intègre que marginalement une logique de performance économique. Les critères d'attribution restent fortement axés sur le moins-disant financier, au détriment de l'analyse en coût global ou de la prise en compte des externalités économiques positives (emplois, innovation locale, développement industriel). En outre, la complexité des procédures et la lourdeur administrative, induites par l'empilement des contrôles, entravent la célérité de l'action publique. Ce qui ralentit l'exécution des projets et l'absorption des crédits d'investissement. Il faut noter que l'absence de mécanismes incitatifs pour favoriser les entreprises locales, les jeunes entreprises innovantes ou les filières prioritaires limite les effets de la commande publique sur la transformation économique nationale. Ainsi, ces textes, bien qu'efficaces en matière de régulation juridique, ne participent que faiblement à la construction d'une commande publique comme outil de politique publique. Réformes institutionnelles récentes de la chaîne de commande publique : L'architecture institutionnelle de la commande publique au Niger a connu d'importantes mutations au cours de la dernière décennie, traduisant une volonté politique de renforcer le contrôle, d'améliorer la gestion des finances publiques et d'assurer la régularité des procédures. Deux textes majeurs marquent cette évolution :



M. Chaibou Abou

## De la structure en charge de la régulation de commande publique: vers une régulation plus exhaustive.

La Loi n°2022-46 du 12 décembre 2022 marque une étape décisive en substituant à l'ancienne Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) une nouvelle entité dénommée Autorité de Régulation de la Commande Publique (ARCOP). Ce changement n'est pas seulement terminologique ; il reflète une volonté d'élargir le périmètre d'intervention de l'organe de régulation à l'ensemble de la commande publique (marchés publics, délégations de service public, contrats de partenariat, achats sur simple facture etc.). L'ARCOP bénéficie désormais d'un cadre légal renforcé, d'une autonomie accrue et de missions élargies, comprenant notamment : le contrôle a posteriori des procédures de passation, la régulation des litiges et différends, la veille juridique et la normalisation documentaire, la promotion de la transparence et de la bonne gouvernance, le suivi de la performance globale du système de commande publique. Cette réforme confère à l'ARCOP un rôle central dans la structuration du système national de commande publique. Toutefois, son mandat reste essentiellement régulateur, avec peu d'interventions directes dans les stratégies de contenu local, de développement industriel ou d'accès préférentiel des PME. Ainsi, sa transformation n'a pas encore été accompagnée d'une reconfiguration des instruments de pilotage économique.

## De la structure en charge du contrôle a priori

La DGCMP/OB est placée sous la tutelle du Ministère en charge des finances, dont les attributions sont réorganisées et élargies pour inclure le contrôle a posteriori des marchés publics et la supervision des opérations budgétaires. L'objectif est de garantir une cohérence accrue entre les engagements contractuels et les contraintes de soutenabilité budgétaire, dans une logique d'alignement avec les principes de la budgétisation axée sur les résultats (BAR).

Toutefois, plusieurs limites persistent quant à l'articulation entre ces réformes institutionnelles et les impératifs de performance économique : Premièrement, la DGCMP/OB demeure centrée sur des fonctions de conformité juridique et budgétaire, sans mandat explicite en matière de pilotage économique ou de stratégie de développement industriel. Elle agit comme gardienne des procédures, sans être un acteur de la structuration des chaînes de valeur ou du ciblage des bénéficiaires de la commande publique ; Deuxièmement, les Directions des marchés publics fonctionnent souvent de manière cloisonnée, avec des capacités techniques inégales, des procédures encore manuelles, et une faible intégration des outils de suivi-évaluation de la performance et Enfin, l'absence d'un système intégré de pilotage stratégique, capable de relier planification sectorielle, budget-programmes et stratégie de passation. Cela limite la portée transformative de la commande publique, qui demeure un outil d'exécution administrative plutôt qu'un instrument de politique économique. Ainsi, si la réforme institutionnelle engagée avec la création de la DGCMP/OB constitue une avancée notable vers un meilleur contrôle des marchés publics et des opérations budgétaires, elle ne saurait produire ses pleins effets sans une refonte plus profonde des missions, outils et indicateurs de performance liés à la commande publique.

Le Décret n°2013-002/PRN/PM du 4 janvier 2013, quant à lui, institue les Directions des Marchés Publics et des Délégations de Service Public (DMP-DSP) au sein de chaque ministère. Ces structures en charge de passation des marchés jouent un rôle crucial dans la planification, la préparation et la passation des marchés dans leur domaine de compétence. Elles permettent une meilleure proximité opérationnelle, tout en assurant une remontée d'informations vers les organes centraux de contrôle. Ces évolutions traduisent une volonté d'ancrer la commande publique dans un système de gestion publique intégrée et modernisée. Le passage d'une logique centralisée à une gouvernance multi-niveaux (ministérielle, régionale, nationale) permet, en théorie, une plus grande efficacité dans la chaîne de passation et un meilleur contrôle de la dépense publique.

(À suivre)

Par Chaibou Abou, *Doctorant en Commande Publique de l'Université Privée Africaine Franco Arabe de Mali, avec comme sujet de recherches : "Commande publique et son impact sur la performance économique au Niger"*

Allaitement maternel exclusif**Une méthode aux multiples avantages pour les mères et pour la croissance et le système immunitaire de l'enfant**

L'Allaitement maternel exclusif (AME) est une pratique qui consiste à nourrir un nourrisson uniquement avec du lait maternel, sans introduire d'autres aliments ou liquides, pendant les six premiers mois de sa vie. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), cette méthode est considérée comme la forme d'alimentation la plus saine et naturelle pour les nourrissons.

Malgré ses nombreux avantages tant pour l'enfant que pour la mère, l'application de l'allaitement maternel exclusif reste toujours insuffisante au Niger. En milieu urbain tout comme en zone rurale, de nombreuses mères continuent toujours à donner de l'eau ou d'autres aliments aux bébés avant six mois. Cette pratique, à en croire les spécialistes de l'OMS et de l'UNICEF, expose ces derniers à des risques accrus de maladies diarrhéiques et de malnutrition. D'après les résultats de la dernière enquête SMART 2022, seulement 21,8% des nourrissons de moins de six mois bénéficient d'un allaitement maternel exclusif au Niger, un taux bien en dessous de la cible mondiale fixée à 50% d'ici à 2030 et de l'objectif du IPFLMU. Ce taux de prévalence s'explique par de nombreux facteurs, à savoir l'influence des normes sociales persistantes, le manque de soutien familial et communautaire, ainsi que la faible connaissance des bienfaits de l'allaitement maternel exclusif. Pourtant, le lait maternel constitue un aliment complet, sûr, économique et toujours disponible.

**Les avantages de l'allaitement maternel exclusif**

M. Siméon Nanama, Conseiller régional en nutrition de l'Unicef pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, a, lors d'un webinaire organisé par le Réseau des Médias Africains pour la Promotion de la Santé et de l'Environnement (REMASEN) dans le cadre la Semaine Mondiale de l'allaitement maternel, souligné l'importance capitale de l'allaitement maternel exclusif pour un nouveau-né, tant sur le plan nutritionnel que médical, affectif et développemental.

Sur le plan nutritionnel, le lait maternel est parfaitement adapté aux besoins nutritionnels du nourrisson. Il contient 100% des nutriments, que ce soit les protéines, les matières grasses, les vitamines et les minéraux dont l'enfant a besoin pour croître ou se développer. Il contient aussi l'eau nécessaire pour les six premiers mois de la vie de l'enfant dans les proportions qui sont complètement idéales. Sur le plan médical humanitaire, ce spécialiste en nutrition de l'Unicef pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre a indiqué également que le lait des premiers jours, de couleur jaune épais appelé « colostrum » apporte une puissante dose d'anticorps et de globules blancs permettant de protéger l'enfant contre les infections responsables de la mortalité infantile telles que les infections respiratoires et diarrhéiques. « Au-delà de son apport chez l'enfant, l'allaitement maternel exclusif pendant les six premiers mois permet de réduire pour une femme le risque de cancer de l'utérus et de cancer du sein. Il favorise la récupération postpartum et peut aussi contribuer à l'espacement des naissances », a notifié M. Siméon Nanama.

M. Siméon Nanama

trum » apporte une puissante dose d'anticorps et de globules blancs permettant de protéger l'enfant contre les infections responsables de la mortalité infantile telles que les infections respiratoires et diarrhéiques. « Au-delà de son apport chez l'enfant, l'allaitement maternel exclusif pendant les six premiers mois permet de réduire pour une femme le risque de cancer de l'utérus et de cancer du sein. Il favorise la récupération postpartum et peut aussi contribuer à l'espacement des naissances », a notifié M. Siméon Nanama.

L'allaitement maternel exclusif comme une

**contraception**

L'allaitement maternel exclusif fait partie des méthodes naturelles de contraception que certaines femmes pratiquent aujourd'hui, tant en ville qu'en campagne, dans le cadre d'une planification familiale. Mme Ramatou, mère de trois enfants, est une adepte de cette technique naturelle. « Depuis mon premier enfant, jusqu'à mon troisième enfant, c'est la méthode de l'allaitement maternel exclusif. C'est une méthode efficace parce qu'elle permet à l'enfant de se développer bien avec moins de maladies. Je ne prends ni pilule, ni implant, ni stérilet. Quand je suis en période d'allaitement, je ne vois pas mes règles », a-t-elle déclaré. Partageant le même avis, Mme S. Yahaya témoigne aussi qu'auparavant, c'est l'allaitement maternel exclusif qu'elle utilise comme méthode de contraception. « Mais, par peur de retomber



Séance de sensibilisation des femmes sur l'allaitement dans un Centre de Santé

enceinte vu que je passe toute la journée au travail sans allaiter mon bébé, j'ai préféré prendre mes pilules », a-t-elle confié. Comme les deux témoins, beaucoup d'autres femmes utilisent l'allaitement maternel exclusif comme méthode de contraception naturelle que les spécialistes de la Santé de la Reproduction appellent « méthode d'allaitement maternel et de l'aménorrhée (MAMA) ». Cette méthode consiste à allaiter son nourrisson de manière exclusive et fréquente, de jour comme de nuit, à condition que ses règles n'aient pas repris et que son bébé ait moins de six mois. Selon

l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), la MAMA est une méthode contraceptive efficace à 98% pendant les six mois qui suivent l'accouchement. Mais, il faut respecter certaines conditions à savoir : l'allaitement doit être le mode d'alimentation exclusif de l'enfant (sans complément au biberon ou autre aliment), le bébé doit téter régulièrement au moins toutes les quatre heures durant la journée et toutes les six heures la nuit, la femme doit avoir une absence totale des règles durant toute la période.

● Yacine Hassane

**Principes clés pour une bonne prise du sein**

La meilleure position d'allaitement est celle où bébé est ventre contre ventre avec vous, sa tête, son cou et son corps alignés, son nez face au mamelon, et qu'il prend une grande partie de l'aréole pour une bonne succion. Les positions classiques comme la « Madone » assise ou le « ballon de rugby » sont efficaces, mais des positions alternatives comme celle inclinée ou allongée sur le côté peuvent aussi être très confortables et efficaces pour la mère et l'enfant. Principes clés pour une bonne prise du sein :

**Alignement**

1. Le bébé doit être positionné de manière à ce que son oreille, son épaule et sa hanche soient alignées, ce qui signifie qu'il ne doit pas avoir à tourner la tête pour prendre le sein.
2. Contact peau à peau : Un contact étroit entre la mère et le bébé stimule l'instinct de téter du nourrisson.
3. Bonne mise au sein : Le mamelon doit être dirigé vers le palais du bébé, et lorsque celui-ci ouvre grand la

bouche, il doit prendre une partie de l'aréole et non seulement le mamelon. 4. Nez dégagé : Le nez du bébé doit être dégagé pour faciliter sa respiration pendant la tétée.

**Quelques positions courantes :**

- Position « Madone » assise (classique): Assise, le bébé est tenu contre vous, face à votre sein, son ventre contre le ventre de la mère.
  - ▶ Position allongée sur le côté : Vous et le bébé êtes allongés sur le côté l'un de l'autre, ce qui est idéal pour les tétées de nuit ou pendant la sieste.
  - ▶ Position « ballon de rugby » : Le bébé est tenu sous le bras, à côté du corps de la mère, ce qui est souvent recommandé après une césarienne pour éviter d'appuyer sur la cicatrice.
  - ▶ Position inclinée vers l'arrière : Vous êtes légèrement penchée en arrière, et le bébé est placé à plat ventre sur vous. Le bébé glisse naturellement vers le sein.

www.google.com

**Marchés Publics**

REPUBLICQUE DU NIGER  
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE  
SECRETARIAT GENERAL

**AVIS DE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX**  
N°002/2025 MS/HP/SG/CNLC

**POUR L'ACHAT DE PRODUITS D'ENTRETIEN AU PROFIT DU CENTRE NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE CANCER (CNLC)**

1. Le présent avis fait suite au Plan Prévisionnel Révisé de Passation de Marchés publié dans le **journal quotidien N°10.908 du Mercredi 16 avril 2025**.

2. Le centre national de la lutte contre le cancer invite les candidats remplissant les conditions requises à présenter une offre sous pli cacheté **pour l'achat de produits d'entretien au profit du CNLC en un (01) lot unique**. Le délai d'exécution est de **Sept (07) jours** ;

3. La passation du marché sera conduite par une demande de renseignements et de prix telle que spécifiée à l'article 51 du code des marchés publics et des délégations de service public du 29/09/2022 et ouvert à tous les candidats éligibles

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir un complément d'information et consulter gratuitement le dossier de Demande de Renseignements et de Prix auprès du gestionnaire du CNLC, **les jours ouvrables de 9 heures à 16 heures et le vendredi de 9h à 12h (heure locale)** ;

5. Tout candidat éligible, intéressé par le présent avis, doit acheter un jeu complet du dossier Demande de Renseignements et de Prix, auprès du gestionnaire moyennant paiement d'un montant non remboursable de **cinquante mille (50 000) F.CFA**.

6. En cas d'envoi par la poste ou tout autre mode de courrier, les frais y afférents sont à la charge de l'acheteur et l'Autorité contractante ne peut être responsable de la non réception du dossier par le candidat ;

7. Les offres présentées en un original et deux (02) copies, conformément aux Instructions aux Soumissionnaires devront parvenir ou être remises au gestionnaire du CNLC **au plus tard le 10 septembre 2025 à 10 heures 30 mn (heure locale)** ;

8. L'ouverture des plis aura lieu **le 10 septembre 2025 à 11 h 30 mn (heure locale)** dans la salle de réunion du CNLC en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister ;

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour un délai de soixante (60) jours, à compter de la date limite de remise des offres ;

9. Par décision motivée, le CNLC se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie de la présente Demande de Renseignements et de Prix.

**Le Directeur Général**  
**Dr AMADOU SOUMAILA**

**Marchés Publics**

REPUBLICQUE DU NIGER  
Ministère de l'Environnement, de l'Hydraulique et de l'Assainissement  
Projet d'Appui aux Services d'Eau Potable et d'Assainissement Résilients en Milieu Rural (PASEPAR-MR)

**AVIS D'APPEL À CANDIDATURE**

**RELATIF A L'ACQUISITION DES MATERIELS INFORMATIQUES**

1. Cet Avis d'appel à candidature fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés du Projet d'Appui aux Services d'Eau Potable et d'Assainissement Résilients en Milieu Rural (PASEPAR-MR) dans les Régions de Maradi, Tahoua, Tillabéri et Zinder approuvé par la Banque Africaine de Développement (BAD) et inscrit dans le Plan de Passation des Marchés Initial de l'année 2025. Après son approbation par la Direction Générale de Contrôle des Marchés Publics et des Opérations Budgétaires (DGCMP/OB) par lettre N°001159/MEF/DGCMP/OB/DCOB/DASPPM du 31 décembre 2024, ledit PPM dans lequel figurent les activités du projet a été publié dans le **journal SAHEL Dimanche N°2129 du 10 Janvier 2025**.

2. Le Gouvernement de la République du Niger a obtenu un Don de la Facilité Africaine de l'Eau (FAE) à travers la Banque Africaine de Développement (BAD) en vue de contribuer au financement du Projet d'Appui aux Services d'Eau Potable et d'Assainissement Résilients en Milieu Rural (PASEPAR-MR) dans les Régions de Maradi, Tahoua, Tillabéri et Zinder et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché **pour l'acquisition des matériels informatiques au profil de l'Unité de Gestion du Projet (UGP)** par la procédure de Demande de Renseignements et des Prix.

3. Le Ministère de l'Environnement, de l'Hydraulique et de l'Assainissement, sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises **pour la livraison en un seul lot des matériels informatiques composés de 7 micro-ordinateurs / portables, 3 photocopieurs/imprimantes /scanners, et accessoire informatique**. La passation du Marché sera conduite par Demande de Renseignement et de Prix telle que définie à l'article 51 du Décret n° 2022-743/PRN/PM du 29 septembre 2022 portant Code des marchés publics et des délégations de service public, et ouvert à tous les candidats éligibles.

4. Le délai de livraison est de **vingt (20) jours**.

5. Les candidats doivent remplir les conditions de qualification, en termes de moyens matériels, humains et financiers, et d'expérience acquise dans la réalisation de prestations similaires à celle faisant l'objet du marché.

6. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier de Demande de Renseignements et de Prix complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de **Cent Mille (100 000) FCFA** à l'adresse mentionnée ci-après : Direction des Marchés Publics et des délégations de Service Public du Ministère de l'Environnement, de l'Hydraulique et de l'Assainissement place Nelson Mandela, Nouveau bâtiment au fond, derrière le deuxième bâtiment abritant la salle de réunion **du lundi au Jeudi de 8 Heures à 17 Heures 30 mn et les vendredis de 8 Heures à 12 Heures**.

7. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après Direction des Marchés Publics et des délégations de Service Public du Ministère de l'Environnement, de l'Hydraulique et de l'Assainissement place Nelson Mandela, Nouveau bâtiment au fond, derrière la salle **au plus tard le 10 septembre 2025 à 9 heures 00minutes** Les offres déposées après la date et l'heure limites fixées pour la remise des offres ne seront pas acceptées.

8. Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période de **quatre Vingt dix (90) jours** à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifié au point 18.1 des IC et au DPAO.

9. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis **le même jour à 9 heures 30 minutes** dans la salle de réunion du Ministère de l'Environnement, de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MEH/A). L'Autorité contractante n'examinera aucune offre arrivée après l'expiration du délai de remise des offres

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'assurance de nos salutations distinguées.

**LE SECRETAIRE GENERAL**  
**RABO AWALI**

**Marchés Publics**

REPUBLICQUE DU NIGER  
MAZUMAWA NATIONAL  
GOLD COMPANY  
SECRETARIAT GENERAL  
DIRECTION ADMINISTRATIF ET FINANCIER

**AVIS DE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX (DRP)**  
N° 001/2025/MNGC/DG/SG/DAF

**Relative à l'acquisition d'un véhicule**

1. Cet Avis de Demande de Renseignement et de Prix fait suite au Plan Prévisionnel de Passation des Marchés (PPM) initial de la société MAZUMAWA NATIONAL GOLD COMPANY, paru dans le **journal le sahel N°10.977 du Jeudi 21 Août 2025** et dans le SIGMAP ;

2. La société MAZUMAWA NATIONAL GOLD COMPANY sollicite des offres sous plis fermés de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour l'acquisition d'un véhicule ;

3. La passation du marché sera conduite par Demande de Renseignement et de Prix tel que définie dans le Code des Marchés Publics à l'article 51, et ouvert à tous les candidats éligibles ;

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires auprès de la Direction Administratif et Financière de MAZUMAWA NATIONAL GOLD COMPANY et prendre connaissance des documents de la DRP de **08 Heures à 17 Heures 00 minutes du lundi au jeudi et de 08 heures à 12 heures le vendredi** ;

5. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier de Demande de Renseignement et de Prix complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de **deux cent mille (200 000) francs CFA**

à l'adresse mentionnée ci-après : Direction Administratif et Financière de MAZUMAWA NATIONAL GOLD COMPANY, la méthode de paiement sera au comptant ;

6. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : Direction Administratif et Financière, Rue de terminus, Tel +227 96 88 56 75, **au plus tard le Mercredi 10 septembre 2025 à 9H 00 minutes**. Les offres déposées hors délai ne seront pas acceptées ;

7. Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période de **90 jours** à compter de la date limite du dépôt des offres spécifiée au point 18.1 des IC et au DPAO ;

8. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis **le même jour à 9 H 30 minutes** dans la salle de réunion de MAZUMAWA NATIONAL GOLD COMPANY ;

9. Par décision motivée, le Directeur Général de MAZUMAWA NATIONAL GOLD se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie de la présente Demande de Renseignements et de Prix.

**LE DIRECTEUR GENERAL**  
**MONSIEUR ABDOU OUSSEINI**

**Marchés Publics**

REPUBLICQUE DU NIGER  
Ministère de l'Environnement, de l'Hydraulique et de l'Assainissement  
Projet d'Appui aux Services d'Eau Potable et d'Assainissement Résilients en Milieu Rural (PASEPAR-MR)

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL**  
N° 001/2025/MEH/A/SG/UNC/ PASEPAR-M

**RELATIF A L'ACQUISITION DE TROIS (03) VEHICULES 4X4 DOUBLE CABINE PICK-UP**

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés du Projet d'Appui aux Services d'Eau Potable et d'Assainissement Résilients en Milieu Rural (PASEPAR-MR) dans les Régions de Maradi, Tahoua, Tillabéri et Zinder approuvé par la Banque Africaine de Développement (BAD) et inscrit dans le Plan de Passation des Marchés Initial de l'année 2025. Après son approbation par la Direction Générale de Contrôle des Marchés Publics et des Opérations Budgétaires (DGCMP/OB) par lettre N°001159/MEF/DGCMP/OB/DCOB/DASPPM du 31 décembre 2024, ledit PPM dans lequel figurent les activités du projet a été publié dans le **journal SAHEL Dimanche N°2129 du 10 Janvier 2025**.

2. Le Gouvernement de la République du Niger a obtenu un Don du Fonds Africain de Développement (FAD) à travers la Banque Africaine de Développement (BAD) en vue de contribuer au financement du Projet d'Appui aux Services d'Eau Potable et d'Assainissement Résilients en Milieu Rural (PASEPAR-MR) dans les Régions de Maradi, Tahoua, Tillabéri et Zinder et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché **pour l'acquisition des véhicules au profil de l'Unité de Gestion du Projet (UGP)** par Appel d'Offres ouvert National N°001/2025/MEH/A/SG/UNC/ PASEPAR-MR.

3. Le Ministère de l'Environnement, de l'Hydraulique et de l'Assainissement sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises **pour la livraison en un (01) seul lot de trois (3) véhicules 4X4 double cabines pick up**. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini aux articles 30 à 39 du Décret n° 2022-743/PRN/PM du 29 septembre 2022 portant Code des marchés publics et des délégations de service public, et ouvert à tous les candidats éligibles.

4. Le délai de livraison est de **trente (30) jours**.

5. Les candidats doivent remplir les conditions de qualification, en termes de moyens matériels, humains et financiers, et d'expérience acquise dans la réalisation de prestations similaires à celle faisant l'objet du marché.

6. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel d'Offres Ouvert National complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de **Cent Cinquante Mille (150 000) FCFA** à l'adresse mentionnée ci-après : Direction des Marchés Publics et des délégations de Service Public du Ministère de l'Environnement, de l'Hydraulique et de l'Assainissement place Nelson Mandela, Nouveau bâtiment au fond, derrière le deuxième bâtiment abritant la salle de réunion **du lundi au Jeudi de 8 Heures à 17 Heures 30 mn et les vendredis de 8 Heures à 12 Heures**.

7. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : Direction des Marchés Publics et des délégations de Service Public du Ministère de l'Environnement, de l'Hydraulique, de l'Assainissement place Nelson Mandela, Nouveau bâtiment au fond, derrière le deuxième bâtiment abritant la salle **au plus tard le 26 septembre 2025 à 9 Heures**. Les offres déposées après la date et l'heure limites fixées pour la remise des offres ne seront pas acceptées.

8. Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période de **cent vingt (120) jours** à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifié au point 18.1 des IC et au DPAO.

9. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis qui aura lieu **le même jour à 10 Heures** dans la salle de réunion du Ministère de l'Environnement, de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MEH/A). L'Autorité contractante n'examinera aucune offre arrivée après l'expiration du délai de remise des offres

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'assurance de nos salutations distinguées.

**LE SECRETAIRE GENERAL**  
**RABO AWALI**



## ANNONCE AU MARCHÉ DES TITRES PUBLICS

### RESULTATS DE EMISSION SIMULTANEE DE BONS ET D'OBLIGATIONS ASSIMILABLES DU TRÉSOR DU SÉNÉGAL DU 22 AOÛT 2025

UMOA-Titres (UT), en collaboration avec la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), a organisé le vendredi 22 août 2025, à la demande de la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor du Sénégal, l'émission Simultanée de Bons et d'Obligations Assimilables du Trésor respectivement à trois cent soixante-quatre (364) jours, trois (3) ans, cinq (5) ans pour un montant de 40 milliards de FCFA.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'exécution du programme d'émissions de titres publics du Sénégal en conformité avec la stratégie à moyen et long terme de gestion de la dette.

L'adjudication ouverte le vendredi 22 août 2025, suivant un système d'enchères à taux et prix multiple, a enregistré les résultats ci-dessous :

RESULTAT GLOBAL			
Montant global des soumissions (en FCFA)		45 415 040 000	
Dont ONC		0	
Montant retenu (F CFA)		40 415 040 000	
Dont ONC		0	
Montant Net		38 529 520 217	
Taux de couverture		113,54%	

Résultats de l'émission	BAT - 364 jours	OAT - 3 ans	OAT - 5 ans
Montant global des soumissions (en FCFA)	10 764 000 000	27 510 520 000	7 140 520 000
Dont ONC	0	0	0
Montant retenu (en FCFA)	10 764 000 000	22 510 520 000	7 140 520 000
Dont ONC	0	0	0
Montant Net	10 021 478 119	21 676 250 399	6 831 791 700
Marginal	6,96%	95,98%	95,63%
Moyen Pondéré	6,82%	96,29%	95,68%
Rendement Moyen Pondéré (RMP)	7,33%	7,73%	7,52%
Nombre de soumissions	15	26	4
Nombre de Participants directs	5	3	3
Taux d'absorption	100,00%	81,83%	100,00%

UMOA-Titres remercie, au nom de la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor du Sénégal, l'ensemble des investisseurs pour la confiance renouvelée et le soutien constant aux initiatives de financement des actions de développement dans l'Union.

Fait à Dakar, le 22 août 2025

Le Directeur de UMOA-Titres

Oulimata NDIAYE DIASSE

BP : 4709 Dakar RP-Sénégal - Tél. : +221 33 849 28 28 - E-mail : umoatitres@umoatitres.org

www.umoatitres.org

## INSERTION LEGALE VENTE SUR SAISIE IMMOBILIERE

A la requête de la **Banque de l'Habitat du Niger**, Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital social de 14 154 870 000 F CFA, ayant son siège social à Niamey, Immeuble BHN, Place Toumo, BP. : 2.438 Niamey, immatriculée sous le numéro : RCCM NI-NIA-2016-B-2036, NIF. : 37984/R, prise en la personne de sa Directrice Générale, assistée de la **SCPA BNI, Avocats Associés**, Terminus, Rue Impasse NB 99, BP. : 10 520 Niamey au siège de laquelle domicile est élu pour la présente et ses suites, et où devront être notifiés les actes d'opposition au commandement, offres réelles et toutes significations relatives à la saisie.

**A l'audience d'adjudication (saisie immobilière) : du Tribunal de Grande Instance Hors Classe de Niamey du 24 septembre 2025 à 09 heures 00 minute**, heure et jours suivants s'il y a lieu, au Palais de Justice de la même ville, où il sera procédé :

**De la grosse du contrat d'affectation hypothécaire en date du 29 mai 2019 passée par devant Maître Seidou Yayé Harouna**, Notaire à la résidence de Niamey, 2440, Rue YH-2, Boulevard de l'Indépendance, Yantala Haut, BP. : 13.269 Niamey ; A la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur, les immeubles dont les désignations suivent :

- 1) Un terrain urbain bâti, de forme rectangulaire non bâti, sis à Niamey, **Parcelles D, E, F et G** **ilot 425.400, lotissement Mohamed Nour, d'une superficie de 1.600 m<sup>2</sup>** et limité au Nord par une rue de 12 m, à l'Est par une rue de 12 m, au Sud par les parcelles K, J, I et H et à l'Ouest par la parcelle C, objet du **Titre Foncier n° 67.772 du Niger** ;
- 2) Un terrain urbain non bâti, de forme rectangulaire sis à Niamey, **Parcelle K, ilot 31.974, lotissement Saga Sambou Kouara, d'une superficie de 400 m<sup>2</sup>** et limité au Nord par la parcelle C du même ilot, à l'Est par la parcelle J du même ilot, au Sud par une rue de 30 m et à l'Ouest par la parcelle I du même ilot, objet du **Titre Foncier n° 47.338 du Niger** ;
- 3) Un terrain urbain non bâti, de forme rectangulaire

sis à Niamey, **Parcelle L, ilot 31.974, lotissement Saga Sambou Kouara, d'une superficie de 400 m<sup>2</sup>** et limité au Nord par la parcelle B du même ilot, à l'Est par la parcelle K du même ilot, au Sud par une rue de 30 m et à l'Ouest par la parcelle M du même ilot, objet du **Titre Foncier n° 47.339 du Niger**, appartenant à Monsieur Alhassane Alkaly Mounkaila ainsi que toutes les constructions ainsi érigées.

**Saisi sur :**

**La société « African Business And Trade**, Société à Responsabilité Limitée, au capital de 1.000.000 F CFA, ayant son siège social à Niamey, quartier Koira Kano, Rue KK-97, porte 273, immatriculée au registre du commerce et du crédit mobilier sous le numéro RCCM-NI-NIA-2017-B-392, du 07/02/2017, Tel. : 92 20 06 02, BP. : 10.793 Niamey, prise en la personne de son gérant, Monsieur Alhassane Alkaly Mounkaila, **Débitrice principale**.

**Sur la mise à prix de :**

- **TF n° 67.772 : 7 000 000 F CFA**

- **TF n° 47.338 : 2 000 000 F CFA**

- **TF n° 47.339 : 2 000 000 F CFA**

**Les enchères ne pourront être moindres de 500.000 F CFA.**

Fait et rédigé à Niamey, le **25 août 2025**, par la **SCPA BNI, Avocats associés** ;

Pour tout renseignement s'adresser à :

**1°) La SCPA B.N.I, Avocats poursuivants**, Avocats Associés, Terminus, Rue Impasse NB 99, B.P. : 10.520 Niamey, Tel. : 20 73 88 10 ; (Maître NAÏNO Ismaël) ;

**2°) Le Greffier en Chef près le Tribunal de Grande Instance Hors Classe de Niamey**, dépositaire du cahier des charges ;

**3°) Maître Sani Garba**, Huissier de Justice, Commissaire-Preneur près le Tribunal de Grande Instance Hors Classe de Niamey, y demeurant et soussigné.

Pour extrait  
La SCPA BNI

REPUBLIQUE DU NIGER  
CABINET DU PREMIER MINISTRE  
AUTORITE DE REGULATION DU SECTEUR DE L'EAU  
(ARSEau)  
DIRECTION DES MOYENS GENERAUX



## Marchés Publics

### ADDITIF N°2 AU PLAN PRÉVISIONNEL DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS 2025



Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES			DOSSIERS D'APPEL D'OFFRES					EVALUATION DES OFFRES			EXECUTION				
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif HT (Francs CFA) (4)	Accord DGCMP pour MNED (5)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)	Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date non objection du PTF (8)	Date d'invitation à soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date non objection du PTF (13)	Date de signature du contrat (14)	Date d'approbation par le CF et engagement comptable(15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)	
<b>DIRECTION DES MOYENS GENERAUX</b>																		
1	Suppression du Marché N°2 du PPM initial : Acquisition des Matériels informatiques	DG	Prévision	DRP	PM	05/08/2025	14/08/2025	18/08/2025	01/09/2025	03/09/2025	12/09/2025	19/09/2025	30/09/2025	90 JOURS	ARSEau			
			Realisation															
2	Acquisition des Matériels informatiques	DG	Prévision	DC	PM			27/08/2025	03/09/2025	03/09/2025	12/09/2025	19/09/2025	28/09/2025	10 JOURS	ARSEau			
			Realisation															
3	Suppression du Marché N°4 du PPM initial, acquisition de fournitures en deux (02) lots : <u>Lot 1 : Acquisition des Matériels de bureau</u> <u>Lot 2 : Acquisition des Mobiliers de bureau</u>	DG	Prévision	DRP	PM	05/08/2025	14/08/2025	18/08/2025	01/09/2025	03/09/2025	12/09/2025	19/09/2025	30/09/2025	07 JOURS	ARSEau			
			Realisation															
COUT PREVISIONNEL					PM													

Le Directeur Général  
Almostapha GARBA

REPUBLIQUE DU NIGER  
SOCIETE NIGERIENNE D'ELECTRICITE  
SECRETARIAT GENERAL  
DIRECTION DU POLE DEVELOPPEMENT  
PROJET DE DEVELOPPEMENT DE CENTRALES SOLAIRES ET  
D'AMÉLIORATION DE L'ACCÈS À L'ELECTRICITÉ – RANA  
Accord de financement - Don FAD : N°2100155042172 ; Prêt FAD  
: N° 2100150043399  
N° d'Identification du Projet : P-NE-FA0-005

## AVIS À MANIFESTATION D'INTERÊT N° 005/ DPD/RANA/2025 (SERVICES DE CONSULTANT INDIVIDUEL)



### POUR LE RECRUTEMENT D'UN(E) CONSULTANT(E) INDIVIDUEL(LE)-EXPERT(E) EN SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES POUR LE COMPTE DE L'UNITÉ DE GESTION DU PROJET RANA

**Pays :** Niger

**Nom du projet :** Projet de Développement des Centrales Solaires et de Développement de l'Accès à l'Électricité au Niger-RANA

**Secteur :** Energie

**Référence de l'accord de financement :** Don FAD : N°2100155042172, Prêt FAD : N° 2100150043399

**N° d'Identification du Projet :** P-NE-FA0-005

**Support de publication :** Le Sahel

**Date de l'Avis :** Aout 2025

1. Dans le cadre de l'exécution du projet RANA, financé par le Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD), la Société Nigérienne d'Électricité – NIGELEC, a mis en place une structure de coordination de la mise en œuvre dudit projet, qu'elle cherche à pourvoir en poste d'Expert en Sauvegardes Environnementales.

2. Placé(e) sous l'autorité du Responsable Environnemental et Social du projet, l'Expert en Sauvegardes Environnementales aura à assurer la mise en œuvre des aspects environnementaux et sociaux du projet. Il (Elle) veillera à l'intégration et à la gestion des mesures environnementales et sociales dans la mise en œuvre des sous-projets et leurs prises en compte dans l'exécution des travaux.

3. Il (Elle) s'assurera également du respect des prescriptions environnementales et apportera son appui à toutes les activités nécessitant la prise en compte des mesures environnementales et sociales notamment, la revue de la qualité et la validation des instruments préparés ainsi que, le suivi-évaluation de l'exécution des actions identifiées dans les Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES). Il (Elle) sera basé(e) dans les locaux du projet à Niamey avec des déplacements sur toute la zone d'intervention du Projet.

4. Les Candidat(e)s doivent présenter les informations sur leurs capacités et expériences démontrant qu'ils(elles) sont qualifiés (e)s pour les prestations pour lesquelles ils(elles) seront recruté(e)s (CV, copies de diplômes, certificats et attestations de formation obtenus, références et attestations de bonne fin et/ou pages de garde et de signatures de contrats de prestations similaires, durée des contrats, expériences dans des missions comparables, copies des certificats et attestations de travail délivrées par les anciens employeurs avec indication des pays et des bailleurs de fonds et lettre de motivation).

5. L'Expert en Sauvegardes Environnementales de l'UGP Projet BAD/RANA sera recruté suivant le mode de Sélection de Consultant Individuel (SCI) et doit avoir le profil suivant :

- Un(e) Expert en Sauvegardes Environnementales, titulaire d'un diplôme supérieur d'au moins Bac+5 en études environnementales, gestion des ressources naturelles, politique environnementale, Science de la terre / géosciences, ou toute autre discipline connexe à la gestion de l'environnement. Il/Elle doit justifier d'au moins 5 ans d'expériences professionnelles pertinentes, justifiées en évaluation environnementale et sociale. Le/la consultant(e) doit avoir une expérience dans la préparation et/ou la gestion de la mise en œuvre des EIES, PAR de projets financés par la BAD ou tout autre bailleur de fonds bilatéral ou multilatéral.

- **Le/la consultant(e)** doit avoir une compréhension globale des questions critiques du développement durable, de l'environnement international et de la politique de développement, du changement climatique, du genre, des mesures de promotion sociale, du travail, de l'emploi des jeunes, etc.

- Justifier d'une expérience professionnelle **d'au moins cinq (05) ans** dans la conduite d'études environnementales et sociales : NIES (Notices d'Impacts Environnement et Social), EIES, CGES, PGES, PEPP, PHSE, AES etc... ;

- Avoir réalisé ou participé activement à la réalisation d'évaluations environnementales et sociales d'un projet de développement financés par les partenaires techniques et financiers au Niger ;

- Avoir une excellente capacité rédactionnelle, d'analyse et de synthèse, une maîtrise d'outils informatiques (Word, Excel, Power Point, MS-Project) et une excellente maîtrise des outils cartographiques et de suivi.

- Parler couramment le français. Par ailleurs parler les langues locales de la zone du projet serait un atout.

6. La Société Nigérienne d'Électricité invite les consultants intéressés, éligibles et qualifiés, à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants doivent produire leur Curriculum Vitae actualisé indiquant clairement les informations sur leurs expériences et leurs compétences en rapport avec la mission (CV, page de garde et de signature de contrats, références et attestations de bonne fin ou de services rendus de prestations similaires démontrant qu'ils sont qualifiés, description des expériences et tâches dans des missions similaires, disponibilité, etc.).

**NB :** les qualifications et les expériences du consultant seront évaluées sur la base des justifications fournies.

7. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au Cadre de passation de marchés de la Banque Africaine de Développement, datant d'octobre 2015, disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>. La candidature manifestée par un(e) candidat(e) n'implique aucune obligation de la part du Projet de la/le retenir.

8. L'évaluation des CV des candidats à retenir sur la liste restreinte pour la mission sera effectuée sur la base des critères de qualification et barèmes de notation énumérés ci-dessous :

Critères d'évaluation		Barème de Notation
(i)	Qualification et niveau d'étude (BAC + 5 ans minimum) dans une des disciplines suivantes conforme : études environnementales, gestion des ressources naturelles, politique environnementale, Science de la terre / géosciences, ou toute autre discipline connexe à la gestion de l'environnement	Qualifié (e)
(ii)	Expérience générale de cinq (5) ans au moins dans les domaines de l'évaluation environnementale et sociale	30
(iii)	Expériences spécifiques	40
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Expériences spécifiques de cinq (5) ans au moins, dans la réalisation d'Études d'Impact Environnemental et Social (EIES) ou la mise en œuvre de mesures d'atténuation des Impacts environnementaux et sociaux de projet de développement, notamment dans le domaine énergétique, électriques, routier ou industriel, etc., cofinancés avec les multilatéraux dont la BAD, la Banque Mondiale ou tout organisme multilatéral ou bilatéral de financement du développement               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Nombre d'année inférieur à 5 ans 0 points</li> <li>○ Nombre d'années égal à 5 ans 20 points</li> <li>○ Nombre d'année supérieur à 5 ans 1 point par année supplémentaire</li> </ul> </li> </ul>	25
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Expérience spécifique dans l'exécution, le suivi-évaluation ou l'audit des outils de Sauvegarde, des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) et des Plans. d'Action à la Réinstallation (PAR)</li> </ul>	15
(iv)	Connaissances des politiques des bailleurs	20
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissance de la SSI de la BAD, de la Banque Mondiale ou tout organisme multilatéral ou bilatéral de financement du développement</li> </ul>	10
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissance des textes juridiques nationaux et internationaux applicables en matière de sauvegarde environnementale et sociale</li> </ul>	10
(v)	Expérience pertinente dans la région et capacité linguistique	5
(vi)	Maîtrise des outils de planification stratégique, de capitalisation des connaissances, de bureautique (Word, Excel, Powerpoint, MS-Project, etc.) et des logiciels Statistiques d'analyse de données. La maîtrise des logiciels de cartographie (ArcGis, QGis, etc.) serait un atout.	5
<b>Total des points</b>		<b>100</b>

9. La note minimale requise pour être éligible est de soixante-dix (70) points sur 100. Le candidat classé premier dont la note totale est supérieure ou égale au score minimum de 70 points ci-avant cité, sera invité à négocier un contrat. Au cas où des candidats seraient classés 1er ex aequo, le nombre d'années d'expérience professionnelle pertinente en sauvegarde sociale servira à départager les candidats.

10. Le profil de l'expert, les critères, sous-critères et les pondérations respectives sont détaillés dans les termes de référence qui peuvent être obtenus auprès de la Coordination du Projet RANA et de la Direction Générale de la NIGELEC par les adresses email ci-dessous.

11. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires aux adresses mentionnées ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : **08h 00 à 17h00 (GMT+1), du lundi au jeudi et de 8h à 12h (GMT+1) le vendredi.**

Les TDRs peuvent être consultés ou obtenus par email auprès de la coordination du projet aux adresses ci- dessous :

**projetrana@gmail.com** avec copie à **mousseinik@yahoo.fr**, à **barmarachide@gmail.com** et à **aichatoumaiga8@gmail.com**.

12. Aussi, les manifestations d'intérêt rédigée en français doivent être transmises par courriel ou déposées au plus tard aux mêmes date et heure ci-dessous mentionnées, en indiquant les références du présent Avis à manifestation d'intérêt : « **Projet de Développement des Centrales Solaires et d'Améliorations de l'Accès RANA : Recrutement d'un(e) Expert(e) en Sauvegardes Environnementales** ».

Les demandes de candidatures doivent parvenir **au plus tard le 08 Septembre 2025 17h00 à (Heure locale, GMT+1).**

**Adresse : SOCIETE NIGERIENNE D'ELECTRICITE – NIGELEC**

**201, Avenue DJIBO BAKARY (PL30), Plateau I.**

**Service d'Ordre et de Courrier, Etage :**

**Premier étage**

**Ville : NIAMEY-BP 11 202-Pays : NIGER**

**Numéro de téléphone : +227 20 75 20 98**

**Numéro de télécopie: +227 20 72 32 88**

**MME FATI ABARCHI**

## Côte d'Ivoire

## Une attaque armée fait quatre morts dans un village frontalier avec le Burkina Faso

**Quatre civils ont été tués et un autre porté disparu dans une attaque perpétrée dans la nuit du dimanche 24 au lundi 25 août contre le village de Difita, situé dans le département de Téhini, au nord-est de la Côte d'Ivoire, à proximité de la frontière avec le Burkina Faso, a annoncé l'État-Major Général des Armées.**

L'assaut, mené aux environs de 02 h du matin par des individus armés non identifiés, a visé un hameau de cultures agricoles distant de deux kilomètres de la frontière, a précisé

un communiqué officiel transmis mardi à Anadolu.

Alertées, les forces ivoiriennes ont rapidement déployé des moyens aériens et terrestres dans la zone, sans toutefois parvenir à intercepter

les assaillants, qui avaient pris la fuite avant leur arrivée.

Le bilan de l'attaque fait état de quatre paysans tués, une femme grièvement brûlée actuellement prise en charge par les services médicaux, plusieurs cases incendiées, du bétail emporté et plusieurs engins détruits ou volés. Un habitant demeure porté disparu.

« Les populations sont invitées au calme et à la collaboration avec les forces de défense, qui réitèrent leur engagement à assurer leur sécurité

», a déclaré le Général de Corps d'Armée Lassina Doumbia, Chef d'État-Major Général des Armées, dans le communiqué.

L'attaque de Difita rappelle les fragilités sécuritaires persistantes dans le nord ivoirien, une région historiquement épargnée par les violences, mais aujourd'hui exposée à l'instabilité régionale.

La zone nord de la Côte d'Ivoire, frontalière du Burkina Faso et du Mali, est depuis plusieurs années sous pression des groupes armés

terroristes actifs dans le Sahel. Si les attaques sur le sol ivoirien restent relativement rares — la dernière remonte à 2020 à Kafolo, où 14 soldats avaient été tués — la menace demeure constante.

Les autorités ivoiriennes ont depuis renforcé leur présence militaire dans la région et lancé plusieurs initiatives économiques pour renforcer la résilience des populations locales et contrer l'influence des groupes armés.

Anadolu

## Cisjordanie

## 24 Palestiniens blessés par des tirs de l'armée israélienne lors d'un raid

**Au moins 24 Palestiniens ont été blessés mardi lors d'un raid militaire israélien en Cisjordanie, alors que Tel-Aviv poursuit son escalade dans le territoire occupé, ont indiqué des sources médicales.**

La Société du Croissant-Rouge palestinien (PRCS) a précisé qu'un enfant de 12 ans et un Palestinien âgé figurent parmi les blessés lors de l'opération dans la ville centrale de Ramallah.

L'organisation médicale a affirmé que

les forces israéliennes ont ouvert le feu sur ses secouristes alors qu'ils tentaient d'évacuer les personnes touchées par les tirs de l'armée.

Selon des témoins, des affrontements ont éclaté entre des habitants palestiniens en colère et les forces

israéliennes au cours du raid.

En effet, au moins trois civils ont été arrêtés par l'armée israélienne à l'issue de ces heurts, ont-ils ajouté.

Les forces israéliennes ont également mené une opération dans la ville d'Hébron, au sud de la Cisjordanie, arrêtant un Palestinien à l'intérieur d'une banque de la zone.

Depuis janvier, l'armée israélienne a intensifié ses opérations militaires en Cisjordanie occupée, tuant au moins 58 Palestiniens et en blessant des

centaines d'autres, selon le ministère palestinien de la Santé.

Des données palestiniennes révèlent que 47 000 personnes ont été déplacées et que des centaines de maisons et d'infrastructures ont été détruites en 200 jours d'attaques israéliennes dans le nord de la Cisjordanie depuis le début de l'année.

Depuis le déclenchement de la guerre qualifiée de génocidaire contre la bande de Gaza en octobre 2023, au moins 1 015 Palestiniens ont été

tués et plus de 7 000 blessés en Cisjordanie par les forces israéliennes et des colons illégaux, selon le ministère de la Santé.

Dans un avis historique rendu en juillet dernier, la Cour internationale de Justice a déclaré illégale l'occupation des territoires palestiniens par Israël. Elle a exigé l'évacuation de toutes les colonies en Cisjordanie et à Jérusalem-Est.

Anadolu

## Quels politiciens européens ont démissionné à cause de la guerre d'Israël à Gaza ? (Décryptage)

**Depuis le début de la guerre israélienne à Gaza le 7 octobre, plus d'une douzaine de responsables à travers l'Europe ont démissionné pour protester contre la position de leurs gouvernements, que beaucoup qualifient de complicité face à un génocide dans l'enclave assiégée.**

Des parlementaires de Westminster aux ministres de Madrid et de La Haye, politiciens et personnalités publiques ont quitté leurs fonctions, affirmant qu'ils ne pouvaient rester silencieux face à ce qui se passe à Gaza.

## - Pays-Bas : ministre des Affaires étrangères et autres

La démission la plus récente et médiatisée a eu lieu aux Pays-Bas samedi, lorsqu'un désaccord sur les sanctions contre Israël a provoqué l'effondrement d'une partie de la coalition au pouvoir. Caspar Veldkamp a démissionné de son poste de ministre des Affaires étrangères après que ses partenaires de coalition aient bloqué ses propositions, qui incluaient un embargo sur les produits provenant des colonies israéliennes illégales, une interdiction d'achats d'armes à Israël, des interdictions de voyage pour les ministres israéliens d'extrême droite et la reconnaissance de l'État palestinien.

La majorité des parlementaires n'a soutenu qu'une seule mesure, appelant Israël à laisser entrer journalistes et observateurs à Gaza.

Sa démission a déclenché un effet domino, le parti centriste Nouveau Contrat Social (NSC) retirant tous ses ministres et secrétaires d'État du gouvernement intérimaire. Les démissions incluaient le vice-Premier ministre par intérim, les ministres de l'Intérieur et de l'Éducation, le ministre de la Santé et quatre

autres membres du cabinet. « En bref, nous en avons fini avec ça », a déclaré Eddy van Hijum, chef du NSC et ancien vice-Premier ministre par intérim, aux journalistes, qualifiant les actions du gouvernement israélien de « diamétralement opposées aux traités internationaux ».

Le Premier ministre par intérim, Dick Schoof, a exprimé son « profond regret » face à ces démissions et a qualifié la situation qui se détériore à Gaza de « dramatique ». Il a annulé une visite prévue en Ukraine pour contenir les répercussions internes, avec un gouvernement réduit à seulement 32 sièges sur 150 au Parlement après le retrait du NSC.

## - Royaume-Uni : vague de députés travaillistes protestant contre la position de Starmer

Au Royaume-Uni, plusieurs députés ont quitté l'équipe ministérielle après que le leader du Parti travailliste, Keir Starmer, désormais Premier ministre, ait résisté aux appels à un cessez-le-feu immédiat lorsqu'il était chef de l'opposition. Un peu plus d'un mois après le début de la guerre à Gaza, le député travailliste Imran Hussain a démissionné de l'équipe ministérielle fantôme de Starmer, déclarant vouloir « plaider fortement pour un cessez-le-feu » à Gaza. Hussain, ministre fantôme pour le « New Deal for Working People », a expliqué que sa position différait «

substantiellement » de celle de Starmer. Une semaine plus tard, Jess Phillips, députée de Birmingham Yardley, a quitté son poste de ministre fantôme de la lutte contre les violences domestiques et de la protection des victimes. Elle faisait partie des 56 députés travaillistes, dont 8 membres du cabinet fantôme, qui ont voté pour un amendement du Parti national écossais au discours du roi appelant à un cessez-le-feu.

Le même jour, Yasmin Qureshi, députée de « Bolton South East », a également démissionné de son poste de ministre fantôme pour l'égalité afin de voter en faveur d'une motion de cessez-le-feu. Dans sa déclaration, elle a indiqué avoir agi « avec regret », mais avoir dû « voter selon sa conscience et au nom des milliers d'électeurs » qui l'exhortaient à soutenir un cessez-le-feu.

En août 2024, Mark Smith, haut fonctionnaire du ministère britannique des Affaires étrangères basé à l'ambassade à Dublin, a également démissionné pour protester contre les ventes d'armes britanniques à Israël. Il a averti que le gouvernement « pourrait être complice de crimes de guerre », affirmant avoir soulevé ses inquiétudes « à tous les niveaux ».

Le mécontentement s'est également étendu au-delà de Westminster. Dans les conseils locaux, Shaista Aziz et Amar Latif à Oxford, Amna Abdullatif à Manchester et Altaf Patel à Blackburn ont tous démissionné du parti. L'ancienne députée senior Lynne Jones a également quitté ses fonctions peu après le début de la guerre, tandis que Lubaba Khalid, photographe palestinienne et membre de Young Labour, a remis sa démission, citant les propos de Starmer sur Gaza.

## - Espagne : ministres de Podemos quittent le gouvernement de coalition

En Espagne, les tensions au sein de la coalition se sont intensifiées après que le partenaire junior Sumar, qui comprenait 5 ministres du parti Podemos, ait empêché la leader de Podemos, Ione Belarra, de s'exprimer lors d'un débat parlementaire sur la Palestine en décembre 2023.

Bien que les frictions avec la coalition aient augmenté sur d'autres questions, une source de Podemos a déclaré au média espagnol Diario Red que ce geste était « la goutte d'eau qui a fait déborder le vase ».

Belarra avait été l'une des critiques les plus virulentes d'Israël au Parlement, accusant le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu de planifier un génocide dès octobre 2023.

Au lieu de cela, Agustin Santos a pris la parole au nom de Sumar, appelant le gouvernement à reconnaître l'État de Palestine, à réviser tout accord d'armement avec Israël et à demander une enquête de la Cour pénale internationale. Cependant, il n'a pas utilisé le terme « génocide » à ce moment-là.

Peu après, les cinq parlementaires de Podemos ont annoncé leur départ de l'alliance Sumar et du gouvernement de coalition.

## - Irlande : un expert démissionne de l'organe européen des droits

En Irlande, l'avocat senior en droits humains Michael Farrell a démissionné à la mi-juillet de l'organe anti-racisme du Conseil de l'Europe pour protester contre ce qu'il a décrit comme son silence sur Gaza. Farrell, qui avait

représenté l'Irlande pendant 14 ans à la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), a déclaré qu'il ne pouvait plus servir tant que l'organe refusait de dénoncer les attaques israéliennes.

Il a affirmé que ses efforts répétés pour soulever la question ont été étouffés, et lorsque, enfin, il a présenté une motion lors de la session plénière de juillet de l'ECRI, celle-ci a été rejetée comme dépassant le mandat du groupe. « J'ai senti que je ne pouvais plus continuer à participer à la critique des États pour leur manquement à respecter les droits humains dans leur pays si je ne pouvais pas commenter les attaques épouvantables à Gaza », a-t-il déclaré.

## - Belgique : coalition en danger

La Belgique est également au bord d'une confrontation politique. Le ministre des Affaires étrangères Maxime Prévot a récemment averti que le gouvernement de coalition risquait de s'effondrer à cause de la guerre israélienne à Gaza. « Si le gouvernement ne prend pas une position plus ferme sur les violations des droits humains par le gouvernement israélien ou ne reconnaît pas la Palestine, il y a un risque de crise majeure », a-t-il déclaré au quotidien belge néerlandophone, De Standaard. Prévot a confirmé qu'il présentera un mémo avec des propositions lors de la réunion de mercredi avec le Premier ministre Bart De Wever. Il a également laissé entendre qu'il pourrait utiliser son influence politique, affirmant qu'il n'exclurait pas de bloquer les décisions gouvernementales si la question restait sans réponse.

Anadolu

REPUBLIQUE DU NIGER  
SOCIETE NIGERIEENNE D'ELECTRICITE  
SECRETARIAT GENERAL  
DIRECTION DU POLE DEVELOPEMENT  
PROJET DE DEVELOPEMENT DE CENTRALES SOLAIRES ET  
D'AMÉLIORATION DE L'ACCÈS À L'ELECTRICITÉ- RANA  
Accord de financement - Don FAD : N°2100155042172, Prêt FAD :  
N° 2100150043399  
N° d'Identification du Projet : P-NE-FA0-005

## AVIS À MANIFESTATION D'INTERÊT N° 006/ DPD/RANA/2025 (SERVICES DE CONSULTANT INDIVIDUEL)



### POUR LE RECRUTEMENT D'UN(E) CONSULTANT(E) INDIVIDUEL(LE)- EXPERT(E) EN SAUVEGARDES SOCIALES ET GENRE POUR LE COMPTE DE L'UNITÉ DE GESTION DU PROJET RANA

**Pays :** Niger

**Nom du projet :** Projet de Développement des Centrales Solaires et de Développement de l'Accès à l'Électricité au Niger-RANA

**Secteur :** Energie

**Référence de l'accord de financement - Don FAD :** N°2100155042172, **Prêt FAD :** N° 2100150043399

**N° d'Identification du Projet :** P-NE-FA0-005

**Support de publication :** Le Sahel

**Date de l'Avis :** Aout 2025

1. Dans le cadre de l'exécution du projet RANA, financé par le Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD), la Société Nigérienne d'Electricité – NIGELEC, a mis en place une structure de coordination de la mise en œuvre dudit projet, qu'elle cherche à pourvoir en poste d'Expert en Sauvegardes Sociales et Genre.

2. Placé sous l'autorité du Responsable Environnemental et Social du Projet, l'Expert en Sauvegardes Sociales et Genre aura à assurer la mise en œuvre des aspects environnementaux et sociaux du projet. Il (Elle) veillera à l'intégration et à la gestion des mesures environnementales et sociales dans la mise en œuvre des sous-projets et leurs prises en compte dans l'exécution des travaux

3. Il (Elle) s'assurera également du respect des prescriptions Sociales et Genre et apportera son appui à toutes les activités nécessitant la prise en compte des mesures Sociales et Genre notamment, la revue de la qualité et la validation des instruments préparés ainsi que, le suivi-évaluation de l'exécution des Plan d'Actions de Réinstallation (PAR). Il (Elle) sera dans les locaux du projet à Niamey avec des déplacements sur toute la zone d'intervention du Projet.

4. Les Candidats(e)s doivent présenter les informations sur leurs capacités et expériences démontrant qu'ils(elles) sont q̄ifiés (e)s pour les prestations pour lesquelles ils(elles) sera recruté(e)s (CV, copies de diplômes, certificats et attestations de formation obtenus, références et attestations de bonne fin et/ou pages de garde et de signatures de contrats de prestations similaires, durée des contrats, expériences dans des missions comparables, copies des certificats et attestations de travail délivrées par les anciens employeurs avec indication des pays et des bailleurs de fonds et lettre de motivation.

5. L'Expert (e) en Sauvegardes Sociales et Genre de l'UGP Projet BAD sera recruté (e) suivant le mode de Sélection de Consultant Individuel (SCI) et doit avoir le profil suivant :

Un(e) Expert (e) en Sauvegardes Sociales et Genre, titulaire d'un diplôme supérieur d'au moins Bac+5 en études des Sciences Sociales (Sociologie/Anthropologie, Droit, Géographie...), Environnement, ou tout autre diplôme équivalent.

- Il/Elle doit justifier d'au moins 5 ans d'expériences professionnelles pertinentes, justifiées en évaluation environnementale et social et genre. Le/la consultant(e) doit avoir une expérience dans la préparation et/ou la gestion de la mise en œuvre des EIES, PAR de projets financés par la BAD ou tout autre bailleur de fonds bilatéral et multilatéral.

- Le/la consultant(e) doit avoir une compréhension globale des questions critiques du développement durable, de l'environnement international et de la politique de développement, du changement climatique, du genre, des mesures de promotion sociale, du travail, de l'emploi des jeunes, etc.

- Justifie d'une expérience professionnelle d'au moins cinq (05) ans dans la conduite d'études environnementales et sociales : NIES (Notices d'Impacts Environnement et Social), EIES, CGES, PGES, PEPP, PHSE, AES etc... ;

- Posséder au moins 5 années d'expérience dans le domaine des sauvegardes (suivi de la mise en œuvre des plans de gestion environnementale et sociale et plan d'action de réinstallation) pour des projets de développement financés par les Banques Multilatérales de Développement dans les domaines d'énergie électrique, d'industrie extractives, d'infrastructures de transport, d'infrastructures industrielles idéalement au Niger ;

- Disposer au moins d'une expérience dans la réalisation d'étude sociale de projet et avoir mis en œuvre des activités Genre ;

- Avoir réalisé ou participé activement à la réalisation d'évaluations environnementales et sociales d'un projet de développement financés par les partenaires techniques et financiers au Niger ;

- Avoir une excellente capacité rédactionnelle, d'analyse et de synthèse, une maîtrise d'outils informatiques (Word, Excel, Power Point, MS-Project) et une excellente maîtrise des outils cartographiques et de suivi ;

- Parler couramment le français. Par ailleurs parler les langues locales de la zone du projet serait un atout.

6. La Société Nigérienne d'Electricité invite les consultants intéressés, éligibles et qualifiés, à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants doivent produire leur Curriculum Vitae actualisé indiquant clairement les informations sur leurs expériences et leurs compétences en rapport avec la mission (CV, page de garde et de signature de contrats, références et attestations de bonne fin ou de services rendus de prestations similaires démontrant qu'ils sont qualifiés, description des expériences et tâches dans des missions similaires, disponibilité, etc.).

**NB :** les qualifications et les expériences du consultant seront évaluées sur la base des justifications fournies.

7. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au Cadre de passation de marchés de la Banque Africaine de Développement,

datant d'octobre 2015, disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>. La candidature manifestée par un(e) candidat(e) n'implique aucune obligation de la part du Projet de la/le retenir.

8. L'évaluation des CV des candidats à retenir sur la liste restreinte pour la mission sera effectuée sur la base des critères de qualification et barèmes de notation énumérés ci-dessous :

Critères d'évaluation		Barème de Notation
(i)	Qualification et niveau d'étude (BAC + 5 ans minimum) dans une des disciplines suivantes conforme : Sciences Sociales (Sociologie/Anthropologie, Droit, Géographie...), Environnement, ou tout autre diplôme équivalent	Qualifié (e)
(ii)	Expérience générale de cinq (5) ans au moins dans les domaines de l'évaluation environnementale et sociale	30
(iii)	Expériences spécifiques	40
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Expériences spécifiques de cinq (5) ans au moins, dans la réalisation d'Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) ou la mise en œuvre de mesures d'atténuation des impacts environnementaux et sociaux de projet de développement, notamment dans le domaine énergétique, électriques, routier ou industriel, etc., cofinancés avec les multilatéraux dont la BAD, la Banque Mondiale ou tout organisme multilatéral ou bilatéral de financement du développement <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Nombre d'année inférieur à 5 ans 0 points</li> <li>○ Nombre d'années égal à 5 ans 20 points</li> <li>○ Nombre d'année supérieur à 5 ans 1 point par année supplémentaire</li> </ul> </li> <li>• Expérience spécifique dans l'exécution, le suivi-évaluation ou l'audit des outils de Sauvegarde, des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) et des Plans d'Action à la Réinstallation (PAR)</li> </ul>	25
(iv)	Connaissances des politiques des bailleurs	20
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissance de la SSI de la BAD, de la Banque Mondiale ou tout organisme multilatéral ou bilatéral de financement du développement</li> <li>• Connaissance des textes juridiques nationaux et internationaux applicables en matière de sauvegarde environnementale et sociale</li> </ul>	10
(v)	Expérience pertinente dans la région et capacité linguistique	5
(vi)	Maîtrise des outils de planification stratégique, de capitalisation des connaissances, de bureautique (Word, Excel, Powerpoint, MS-Project, etc.) et des logiciels Statistiques d'analyse de données. La maîtrise des logiciels de cartographie (ArcGis, QGIS, etc.) serait un atout.	5
<b>Total des points</b>		<b>100</b>

9. La note minimale requise pour être éligible est de soixante-dix (70) points sur 100. Le candidat classé premier dont la note totale est supérieure ou égale au score minimum de 70 points ci-avant cité, sera invité à négocier un contrat. Au cas où des candidats seraient classés 1er ex aequo, le nombre d'années d'expérience professionnelle pertinente en sauvegarde sociale servira à départager les candidats.

10. Le profil de l'expert, les critères, sous-critères et les pondérations respectives sont détaillés dans les termes de référence qui peuvent être obtenus auprès de la Coordination du Projet RANA et de la Direction Générale de la NIGELEC par les adresses email ci-dessous.

11. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires aux adresses mentionnées ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : **08h 00 à 17h00 (GMT+1), du lundi au jeudi et de 8h à 12h (GMT+1) le vendredi.**

Les TDRs peuvent être consultés ou obtenus par email auprès de la coordination du projet aux adresses ci-dessous :

[projetrana@gmail.com](mailto:projetrana@gmail.com) avec copie à [mousseinik@yahoo.fr](mailto:mousseinik@yahoo.fr), à [barmarachide@gmail.com](mailto:barmarachide@gmail.com) et [aichatoumaiga@gmail.com](mailto:aichatoumaiga@gmail.com).

12. Aussi, les manifestations d'intérêt rédigée en français doivent être transmises par courriel ou déposées au plus tard aux mêmes date et heure ci-dessous mentionnées, en indiquant les références du présent Avis à manifestation d'intérêt : « Projet de Développement des Centrales Solaires et d'Améliorations de l'Accès RANA : Recrutement d'un (e) Expert (e) en Sauvegardes Sociales et Genre ».

Les demandes de candidatures doivent parvenir au plus tard le **08 Septembre 2025 à 17h00 (Heure locale, GMT+1).**

**Adresse :** SOCIETE NIGERIEENNE D'ELECTRICITE – NIGELEC

201, Avenue du DJIBO BAKARY (PL30), Plateau I.

Service d'Ordre et de Courrier, Etage : Premier étage

Ville : NIAMEY-BP 11 202-Pays : NIGER

Numéro de téléphone : +227 20 75 20 98

Numéro de télécopie: +227 20 72 32 88

MME FATI ABARCHI

**Votre cerveau vieillit-il vraiment comme vous le pensez ?**

Le cerveau vieillit, comme tout le reste du corps. Mais, c'est une surprise, certaines zones se renforcent avec le temps. Des recherches récentes utilisant des techniques d'imagerie avancée montrent que le cortex cérébral ne s'amincit pas uniformément. Les couches impliquées dans le traitement du toucher résistent mieux au vieillissement. Cette découverte remet en question l'idée que la perte de volume cérébral signifie toujours une baisse fonctionnelle. L'étude s'est concentrée sur le cortex somatosensoriel primaire, une région clé pour la perception tactile. Les participants, âgés de 21 à 80 ans, ont subi des examens par IRM à haute résolution. Les résultats indiquent que les couches moyennes et supérieures maintiennent leur intégrité. La myéline, une substance isolante des neurones, joue un rôle crucial dans cette résilience. Sa présence accrue dans certaines couches suggère des mécanismes

compensatoires. Ces adaptations pourraient expliquer pourquoi certaines compétences persistent malgré l'âge. Les tests de sensibilité tactile et motrice ont corroboré ces observations. Les individus pratiquant régulièrement des activités manuelles montrent moins de déclin. Cela montre l'importance de l'engagement continu pour préserver les fonctions cérébrales. Des expériences complémentaires sur des souris ont confirmé ces premières constatations. L'augmentation de la myéline semble liée à une prolifération neuronale spécifique. Cette recherche offre une perspective encourageante sur le vieillissement cérébral. L'activité régulière et la stimulation environnementale semblent bénéfiques. Chacun peut potentiellement influencer sa santé neuronale à long terme.

**Qu'est-ce que la neuroplasticité et comment fonctionne-t-elle ?**

La neuroplasticité désigne la capacité du cerveau à se réorganiser et à former de nouvelles connexions tout au long de la vie. Ce processus

permet aux neurones de s'adapter aux expériences et aux apprentissages. Contrairement aux idées reçues, cette plasticité n'est pas réservée à l'enfance. Des études montrent que même à un âge avancé, le cerveau peut créer de nouveaux circuits. Cette adaptabilité permet la récupération après des lésions. Des facteurs comme l'exercice physique et mental stimulent la neuroplasticité. Des activités variées et enrichissantes favorisent la production de facteurs neurotrophiques. Ces molécules améliorent la survie et la croissance des neurones.

**Pourquoi la myéline est-elle essentielle au fonctionnement cérébral ?**

La myéline est une gaine graisseuse qui entoure les axones des neurones. Elle agit comme un isolant électrique, accélérant la transmission des signaux nerveux. Sans myéline, la communication entre les cellules nerveuses serait lente et inefficace. Des maladies comme la sclérose en plaques montrent les conséquences de sa dégradation. Les symptômes incluent des troubles moteurs et sensoriels. La production de myéline, ou myélinisation, se poursuit tout au long de la vie. Des cellules spécialisées appelées oligodendrocytes en sont responsables. Leur activité peut être influencée par l'environnement et le comportement. Des recherches récentes suggèrent que l'exercice et la nutrition boostent la myélinisation. Cela pourrait expliquer pourquoi un mode de vie actif protège le cerveau.

Techno-science.net

vision nocturne hors du commun est bien fondée... mais avec certaines limites. La supériorité visuelle des chats dans la pénombre repose sur plusieurs particularités anatomiques. Tout d'abord, leurs yeux possèdent une proportion beaucoup plus élevée de bâtonnets, des cellules spécialisées dans la détection de la lumière faible. Par comparaison, les humains disposent de davantage de cônes, responsables de la perception des couleurs mais moins sensibles dans l'obscurité. Résultat : un chat peut voir environ six à huit fois mieux qu'un humain dans des conditions de faible luminosité. Autre atout : le tapetum lucidum, une couche réfléchissante située derrière la rétine. Elle agit comme un miroir, renvoyant vers les bâtonnets la lumière qui a traversé l'œil une première fois. Ce mécanisme augmente la sensibilité visuelle et donne aux yeux de chat cet éclat vert ou doré caractéristique lorsqu'ils sont éclairés la nuit. Cependant, contrairement à une idée reçue, les chats ne voient pas dans l'obscurité totale. Comme tout animal, ils ont besoin d'un minimum de lumière pour distinguer formes et mouvements. Dans une pièce plongée dans un noir complet, leur vision est tout aussi limitée que celle des humains. En échange de cette excellente vision nocturne, les chats distinguent moins bien les couleurs que les humains. Leur perception des teintes est réduite, notamment dans les rouges et les verts. Leur vue est donc plus adaptée à détecter des mouvements subtils qu'à apprécier une palette de couleurs éclatantes. Les chats sont d'excellents chasseurs crépusculaires et nocturnes, capables de se déplacer aisément dans des environnements très peu éclairés. Mais leur célèbre "vision dans le noir" est surtout une vision optimisée pour la pénombre, et non une capacité « magique » à voir sans lumière.

Techno-science.net

**Les chats voient-ils vraiment dans le noir ?**

Les yeux des chats brillent d'un éclat intrigant dans l'obscurité, donnant l'impression qu'ils sont capables de voir dans le noir total. Cette réputation de

**AVIS DE PERTE**

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 38.065, sis à Niamey, formant la parcelle I, d'une superficie de 06 ares 00 centiare, de l'ilot n° 4204, du lotissement Koubia, au nom de Monsieur IDRISMA MAHAMADOU. Prière à toute personne qui l'aurait trouvé de bien vouloir le déposer à l'Etude Notariale de Maître SOUMANA MAHAMANE, Notaire à la Résidence de Niamey (République du Niger), Quartier Cité Caisse, BP : 10760, Tel. : 81076090, E-mail : soum.notariale@gmail.com. ou au service domanial de la ville Niamey. Pour avis, le Notaire SOUMANA MAHAMANE

**AVIS DE PERTE**

A la demande de Madame KADIDIATOU THIOMBIANO SALIFOU, téléphone 90 24 90 92, A avis est donné par l'Etude de Maître ABDU INAZEL Abderahmane, Notaire à Niamey-BP: 11.754, Tél 96 97 69 45, de la perte d'un acte de cession objet de la parcelle B, ilot 17 578, lotissement CITE 2011, au nom de Monsieur ALI MAMANE. Toute personne qui l'aurait retrouvé est priée de bien vouloir le déposer à l'Etude ci-dessus indiquée ou au service des Affaires Domaniales de la Ville de Niamey. Pour avis, le Notaire Maître ABDU INAZEL Abderahmane

**AVIS DE PERTE**

Avis est donné par la SCPN ABDUOL WAHAB-HAMSA, Notaires associés, à la Résidence de Niamey (République du Niger), RUE LI 18. BP 2444, de la perte de l'Acte de Cession d'Immeuble Non Bâti de la parcelle D de l'ilot 14 412, lotissement Ext Maourikoye Rima, au nom de Mr Alhassane N'Goela. Prière à toute personne qui l'aurait retrouvé de bien vouloir le déposer au Service des affaires domaniales de la Communauté Urbaine de Niamey ou à l'étude ci-dessus indiquée. Pour avis, le Notaire Maître Abdoulwahab Idé Djibo

**INCROYABLE MAIS VRAI**

**République dominicaine : Une femme aurait tué ses enfants de 11, 9 et 7 ans avant de se suicider**

Une série d'infanticides endeuille actuellement la République dominicaine. Quatre enfants ont été tués par leurs parents ce week-end, a annoncé lundi la police du pays. Une femme aurait empoisonné ses trois enfants de 11, 9 et 7 ans, puis se serait donné la mort avec la même substance. La police a indiqué que Pennsylvania Jiménez Valdez, 36 ans, aurait mélangé le poison qu'elle a donné à ses enfants avec du jus de fruit dans sa résidence dans la banlieue de la capitale, Saint-Domingue. Les corps « feront l'objet d'autopsies afin de déterminer officiellement la cause du décès et la substance prélevée sur les lieux du crime fera l'objet d'analyses toxicologiques », a indiqué la police. Quelques heures plus tôt, dans une affaire distincte, un homme a quant à lui été arrêté, soupçonné d'avoir étouffé son bébé de moins de deux ans. Ce type de crimes est de plus en plus fréquent en République dominicaine. Rien qu'en août, quatre infanticides ont été signalés dans le pays. Le 11 août, un homme aurait pendu son fils de deux ans avant de se suicider à Nagua, dans le nord-est du pays.

20 minutes

**H O R O S C O P E**

<p><b>BÉLIER</b></p> <p>21 mars - 19 avril</p> <p>Un trigone entre Vénus et Saturne soutient votre crédibilité professionnelle. C'est une journée où votre charisme naturel peut s'allier à un positionnement plus stable. Vous gagnez en autorité sans avoir besoin de hausser le ton. Restez cependant attentive à la tendance à surinvestir dans l'image : l'authenticité parle souvent plus fort que le vernis.</p>	<p><b>TAUREAU</b></p> <p>20 avril - 20 mai</p> <p>L'opposition entre Vénus et Pluton peut révéler un tiraillement entre vos ambitions professionnelles et votre désir de préserver votre vie privée. Vous pourriez sentir une pression ou un rapport de force dans votre carrière, comme si vous deviez choisir entre reconnaissance extérieure et intimité intérieure. La clé réside dans un équilibre subtil : travailler avec sérieux sans sacrifier ce qui vous ressource.</p>	<p><b>GÉMEAUX</b></p> <p>21 mai - 21 juin</p> <p>La Lune met en relief certaines tensions dans votre carrière : vous pourriez sentir une forme d'instabilité dans la reconnaissance de vos efforts. Si cela génère de l'impatience, voyez-y un rappel à structurer vos priorités. Votre vacuité est un atout, mais elle a besoin d'être canalisée pour ne pas se disperser.</p>	<p><b>CANCER</b></p> <p>22 juin - 22 juillet</p> <p>Vous êtes portée par une énergie fluide et inspirée dans votre carrière. Un projet peut se préciser, ou une reconnaissance venir valider un engagement profond. Si vous prenez le temps d'écouter votre intuition, elle vous guidera vers des décisions fécondes. Un jour propice pour semer vos rêves.</p>
<p><b>LION</b></p> <p>23 juillet - 21 août</p> <p>L'opposition entre Vénus et Pluton peut mettre en lumière un tiraillement entre votre apparence, votre posture sociale, et ce qui se joue dans les coulisses professionnelles. Soyez attentive aux jeux d'influence ou aux tentatives de contrôle. Rester fidèle à vos valeurs tout en cultivant la souplesse sera votre meilleure stratégie.</p>	<p><b>VIERGE</b></p> <p>22 août - 21 sept.</p> <p>La journée vous pousse à ajuster vos efforts. Vous pourriez ressentir une baisse d'énergie ou une fatigue mentale face aux exigences de votre quotidien. C'est le bon moment pour déléguer ce qui peut l'être et éviter la surcharge. Une idée claire ou un échange professionnel peut toutefois relancer positivement votre concentration et votre motivation.</p>	<p><b>BALANCE</b></p> <p>22 sept. - 21 oct.</p> <p>Le carré entre Jupiter et Mars dans votre signe pourrait vous pousser à trop vouloir prouver ou à en faire trop pour répondre à des attentes. Si vous sentez monter une pression intérieure, recentrez-vous. Ce n'est pas en séduisant ou en vous adaptant à outrance que vous avancerez, mais en affirmant avec clarté vos priorités.</p>	<p><b>SCORPION</b></p> <p>22 oct. - 21 nov.</p> <p>L'opposition entre Vénus et Pluton met en lumière un tiraillement entre vos ambitions et vos besoins intimes. Vous pourriez sentir une tension entre l'envie de briller dans le cadre professionnel et la nécessité de préserver votre vie personnelle. Cette confrontation vous invite à réfléchir à vos priorités : jusqu'où êtes-vous prête à donner pour réussir, et que risqueriez-vous de perdre si vous ne posiez pas vos limites ?</p>
<p><b>SAGITTAIRE</b></p> <p>22 nov. - 21 dec.</p> <p>Des tensions peuvent se manifester dans la communication avec votre entourage professionnel. Entre un besoin de vérité et une peur de froisser, l'équilibre est délicat. Dans vos activités quotidiennes, votre énergie pourrait être sollicitée plus fortement que prévu, risquant de vous fatiguer. Rester claire et directe dans vos échanges est la meilleure façon d'éviter les malentendus.</p>	<p><b>CAPRICORNE</b></p> <p>22 dec. - 20 janvier</p> <p>Une tension se fait sentir dans la sphère professionnelle, où le besoin de résultats pourrait entrer en conflit avec votre équilibre émotionnel. Il se peut que vous en fassiez trop ou que vous portiez plus que votre part. C'est le moment de vous demander si vous agissez par désir ou par devoir. Lâcher un peu le contrôle n'enlève rien à votre efficacité.</p>	<p><b>VERSEAU</b></p> <p>21 janv. - 18 février</p> <p>Un flottement dans votre organisation ou votre vision du travail peut vous ralentir. Vous pourriez sentir une perte de motivation ou une forme de lassitude, en lien avec une pression extérieure ou une exigence intérieure. Prenez du recul : votre efficacité reviendra avec plus de clarté sur ce qui vous anime profondément.</p>	<p><b>POISSONS</b></p> <p>19 fev. - 20 mars</p> <p>Vous pourriez aujourd'hui ressentir un déséquilibre dans votre rythme de travail ou votre bien-être au quotidien. Un trop-plein d'émotions intérieures peut affecter votre efficacité. Mieux vaut ralentir que résister. Si un projet vous semble flou ou étouffant, ce n'est pas une faiblesse : c'est un signal d'alignement à respecter.</p>

**PHARMACIES DE GARDE**

**Du Samedi 23 Août 2025 au Samedi 30 Août 2025**

- |              |                                   |
|--------------|-----------------------------------|
| AS Samad     | Dan Gao                           |
| Karma        | Air                               |
| Goroual      | Any Koira                         |
| Fassa        | Cité Fayçal                       |
| Gobi         | Nour                              |
| Plateau 2    | Nassara                           |
| Château 1    | Renouveau                         |
| 7 Thérapies  | Tadjéjé                           |
| Des Camps    | Liptako                           |
| Sabo         | Sagua                             |
| Askia        | Nordiré                           |
| Graptchi     | Pop. Harobanda                    |
| Cité Caisse  | Pop. Hôpital (sauf les dimanches) |
| Mutualiste   |                                   |
| Le Remède    |                                   |
| Grand Marché |                                   |

**NUMEROS UTILES**

Police Nationale	8383
SAMU:	15
Police Secours:	17
Sapeurs Pompiers :	18
FAN:	4040
Garde Nationale du Niger:	280
Gendarmerie Nationale:	4000

Football

# El Bilal Touré quitte l'Atalanta

**En froid avec l'Atalanta depuis plusieurs jours, l'international malien El Bilal Touré quitte le club italien.**

C'est tout sauf une surprise. Après avoir réglé ses comptes avec l'Atalanta il y a quelques semaines, El Bilal Touré (23 ans) quitte le club basé à Bergame. L'avant-centre international malien (25 sélections, 9 buts) a rejoint Besiktas ce lundi en vue de passer sa visite médicale, a annoncé le club turc via son compte officiel X photos à l'appui.

**El Bilal Touré prêté avec option d'achat**

D'après les indiscretions du spécialiste mercato Fabrizio Romano, ce mouvement s'inscrit dans le cadre d'un prêt avec option d'achat. Si cela se concrétise, l'attaquant formé à Ivoire Académie (Côte d'Ivoire) puis à Afrique Football Élite au pays découvriera un nouvel environnement après ses débuts européens au Stade de Reims (France) et à Almeria (Espagne), et son prêt infructueux à Stuttgart la saison dernière. Freiné par une fracture du métatarse de novembre à février et une blessure



El Bilal Touré

au pied ayant mis fin prématurément à sa saison passée, El Bilal Touré a joué 17 matchs seulement (487 minutes de temps de jeu) pour 3 buts et 1 passe décisive avec le club allemand. De retour en Italie cet été avec la ferme intention de se relancer, le natif d'Abidjan a déchanté. Aligné durant une mi-temps contre les U23 à l'entame de la préparation, il était ensuite sorti du banc pour les 30 dernières minutes contre Monza (2-1). D'où son pétage de plomb en Story Instagram contre l'Atalanta.

Afrik Foot

Football

# Avec quelle sélection africaine est éligible Rio Ngumoha, 16 ans, la nouvelle sensation de Liverpool ?

**La dernière révélation de Liverpool, Rio Ngumoha, a fait la une des journaux ce 26 août 2025 en inscrivant un but décisif à la 100e minute lors de sa toute première apparition en Premier League, permettant aux Reds de l'emporter 3-2 face à Newcastle United. De par ses origines et ses parents, le jeune talent est éligible avec une sélection africaine.**

À seulement quatre jours de son 17e anniversaire, Ngumoha est devenu le plus jeune buteur de l'histoire de Liverpool (16 ans et 361 jours) ainsi que le quatrième plus jeune buteur de la Premier League. Rio Ngumoha a rejoint l'académie de Liverpool à l'été 2024 après avoir été formé à Chelsea. Il s'est illustré dès janvier 2025 en devenant le plus jeune titulaire de Liverpool en FA Cup, à 16 ans et 135 jours, lors de la victoire

4-0 contre Accrington Stanley. Durant la préparation estivale 2025, il s'est encore signalé avec deux buts et deux passes décisives en quatre matchs amicaux. C'est toutefois le 25 août 2025 qu'il s'est véritablement révélé au grand public : entré en jeu face à Newcastle, alors que les Reds étaient sous pression face à une équipe à dix mais offensive, il a inscrit dans le temps additionnel un but plein de sang-froid pour offrir la victoire. Ce but fait de lui le plus jeune buteur

de l'histoire de Liverpool en Premier League. Le capitaine Virgil van Dijk a salué « un début de rêve », soulignant notamment le calme affiché par le jeune attaquant. Ngumoha a déjà représenté l'Angleterre dans les catégories U15, U16 et U17. Il compte notamment 4 sélections et 2 buts en U15, 9 capes et 2 buts en U16, et participe actuellement aux qualifications et phases finales de l'Euro U17 2025 avec les Three Lions. Est-ce que Rio Ngumoha jouera pour le Nigeria ? Malgré son parcours avec les équipes de jeunes anglaises, Ngumoha est toujours éligible pour porter le maillot du Nigeria, ce qui alimente déjà les spéculations dans la presse nigériane. Si un changement de sélection semble peu probable à court terme au vu de son statut en Angleterre,



Rio Ngumoha

la question pourrait se poser dans les années à venir. Rejoindra-t-il les Super Eagles comme Alex Iwobi, ou suivra-t-il le chemin de Bukayo Saka et d'autres binationaux restés fidèles à l'Angleterre ? Seul l'avenir le dira.

A noter que Ngumoha peut aussi viser la sélection française grâce à ses origines guadeloupéennes.

Afrik Foot

## Le Sahel

Place du Petit Marché  
BP: 13 182 Niamey (R. Niger) / Tél : 20 73 34 86/87  
Email : onep@intnet.ne  
Site web : www.lesahel.org

**Directeur de Publication**  
ALOU MOUSTAPHA

**Direction de la Rédaction et des Centres Régionaux (DR/CR)**

**Directeur :** Sanda Mamane Siradji ; 20 73 99 86  
**Rédacteur en Chef :** Oumarou Moussa  
**Rédacteur en Chef Adjt :** Hassane Daouda  
**Secrétaire de Rédaction :** Souleymane Yahaya  
**Rédacteur en Chef en ligne :** Seini Seydou Zakaria

**Direction Technique (DT)**

**Directeur :** Laouali Souleymane ; 20 73 99 87  
**Chef Service Production :** Inoussa Oumarou  
**Chef Section Infographie :** Abdou Raphiou Maroufou

**Direction Commerciale (DC)**

**Directeur :** Inoussa Sadissou Samy ; 20 73 22 43  
**Chef Section Pub et Communiqués :** Soumaila Seydou Boubacar

**Chef Service Recouvrement :**  
Bassiratu Mahamadou Sadi

Composition : ONEP  
Tirage : 5000 Exemplaires

## MOTS CROISÉS

# CROISÉS

du Le Sahel

### HORIZONTALLEMENT

- Instrument de menuiserie - Poisson ;
- Métropole de la Côte d'Azur (Inversé) - Pouffé ;
- Eau salée sucrée - Pieuse ;
- Pascal - Ancien bloc colonial - Bouche cornée ;
- Aigreux ;
- A qui mieux mieux (A l'..) Grade d'infirmier ;
- Particule retournée - Manie - Document où raconter sa vie ;
- Déclarer - L'esprit du corps ;
- Principe odorant de la racine d'iris- Frère de Caïn ;
- Tuyauté ;

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

### VERTICALEMENT

- Briller vivement ;
- Spécialité culinaire antillaise - Africaine ;
- Préfixe pour la vie - Rame ;
- Mais qui donc ?! - Confident - L'on y forme inspecteurs et conseillers ;
- Sanguinaire du Libéria - Voyelle double ;
- Rengaine ;
- Vecteur du sida - Sans rien ajouter dans les prix - Vaut la seconde - Place du podium ;
- Gros projectiles - Regroupe les pays arrosés par le Niger et ses affluents ;
- Représentation de l'ancêtre de la famille - Vieux sigle de l'école de la Nigelec ;
- Un peu fufou ;

### numéro précédent

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	H	E	G	I	R	E		B	L	A
2	E		I	D	E		D	U	E	L
3	M	E	R	I	M	E	E		A	L
4	I	N	O		E	N	C	O	R	E
5	S	A		I	D	I	O	T		G
6	P		C	S	I		U		P	O
7	H	I		P	E	N	S	E	U	R
8	E	R	S		R	O	U	S	S	I
9	R	A	I	L		M	E	S		E
10	E	N	C	A	I	S	S	E	E	S